

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays	\$6.50	\$3.50	\$1.85
	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

La grève du textile américain

Un industriel américain nous rapportait dernièrement un fait qui aidera peut-être à comprendre la tournure prise dès le début par la grève du textile aux Etats-Unis. Il assistait il y a quelques mois à une réunion privée où était également convié un des chefs les plus éminents du syndicalisme américain. Interrogé sur ce qu'il pensait de la situation sociale des Etats-Unis, celui-ci répondit très franchement :

« Au fond, la question me laisse maintenant indifférent. Nous, les modérés, nous sommes débordés par les radicaux. Pendant longtemps, les réclamations du syndicalisme ouvrier ont porté uniquement sur la durée du travail et sa rémunération, et chaque fois les demandes restaient dans les limites du raisonnable. Depuis la révolution russe, ce qui trotte dans l'esprit des masses ouvrières, c'est l'idée inconsciente que les patrons de l'industrie sont tous des parasites et que les moyens de production appartiennent à l'ouvrier. Le président Roosevelt, en posant que la réglementation de l'industrie, particulièrement quant à la durée du travail et au salaire, est surtout l'affaire du pouvoir législatif, est venu confirmer l'ouvrier dans la conviction que par l'exercice du suffrage il pourra s'emparer de toute la propriété industrielle. »

Les journaux, les hommes publics, ne se rendent pas compte que depuis quinze ans les masses ouvrières des Etats-Unis ont glissé à leur insu dans le communisme. Le gouvernement conserve encore assez d'autorité pour permettre aux politiciens de tirer quelques carottes en modifiant à leur profit le régime monétaire ou les conditions d'exploitation de certaines industries; mais le maintien de l'ordre social n'est plus qu'une apparence: au premier choc entre les forces d'ordre et le communisme, la victoire de celui-ci s'affirmera.

Les grévistes du textile américain réclament entre autres choses la semaine de 30 heures avec le salaire qu'ils gagnaient précédemment en 40 heures. Par cette exigence, on jugera du caractère général des revendications. Un confrère qui a habité jusqu'à ces dernières années les Etats-Unis fait observer que la population ouvrière de la Nouvelle-Angleterre se compose en grande partie de Franco-Américains, et de fait les dépêches sont remplies de noms qui nous sont familiers. La grève dans cette région n'en présente pas moins le même caractère de violence que partout ailleurs. Quand je pense que dans la gentille ville de Woonsocket où j'ai passé quelques années, et où on ne pouvait éternuer dans la rue après 9 heures du soir sans se faire remarquer, les grévistes ont saccagé la propriété, pillé les magasins d'armes et de munitions...

La population de la Nouvelle-Angleterre est en grande partie ouvrière. Peut-être devra-t-elle une fois de plus respecter le prestige traditionnel de certaines formules d'ordre. Mais tout le monde se rend compte que dorénavant, à ses yeux, la puissance du capital est morte et le patron de l'industrie — fripouille ou honnête homme, peu importe — est voué au seul tort qu'il mérite: la ruine matérielle et un jour ou l'autre une mort sanglante et sans honneur.

Olivar ASSELIN

L'«hégémonie» française

Certaines agences de presse parlent de l'«hégémonie» française comme si elle était une réalité. A propos des événements en Europe centrale, les correspondants de quelques journaux croient ou laissent croire que l'influence française qu'ils appellent «hégémonie» diminue de plus en plus. Il y a du vrai dans tout cela. Mais il y en a moins dans le fait de prêter à la politique française l'intention de faire plier ses alliés à tous ses desirs. La France n'a qu'un but : sauvegarder, dans la mesure de ses moyens, la paix chancelante des traités. Y réussira-t-elle? Voilà une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, surtout depuis que Berlin, Vienne, Belgrade et Budapest croient dur comme fer à la

permanence du national-socialisme, à la nécessité d'un réarmement intensif de l'Allemagne et, enfin, à l'Anschluss. Le fait que la Pologne et la Yougoslavie opèrent un mouvement tournant du côté de Berlin n'arrangera pas les affaires de l'Europe et du monde. Mais la diplomatie française n'est pas encore à bout de ressources, même si l'opération politique qui consiste à faire rentrer la Russie dans son réseau d'alliances est une grave erreur de psychologie politique, comme certains le croient.

Il y a un grand nombre d'autres facteurs extrêmement complexes qu'il faut considérer si l'on veut apprécier objectivement la politique internationale. Nous ne nous aventurerons pas dans ce domaine interdit aux profanes. Bowman sait, bien mieux que nous, éclaircir les données nombreuses de la vie politique internationale. Contentons-nous de nous demander ce que ferait le Canada en cas de conflit. M. Bennett demanderait-il des instructions à Downing Street avant de décréter la mobilisation générale? Il est reconnu que nous n'avons pas de politique étrangère. Ne serait-il pas urgent de prendre position dans la politique internationale, ailleurs que dans les palabres interminables de Genève? L'avenir politique et économique de notre pays dépend plus qu'on ne le croit généralement, de notre politique étrangère.

Jean-Marie NADEAU

L'éloquence des chiffres

Il est imprudent d'accorder une trop grande importance aux statistiques, aux chiffres, auxquels parfois deux contradicteurs peuvent faire dire des choses totalement opposées. Mais il leur arrive d'être quelquefois si éloquentes qu'il est impossible de les passer sous silence. Aussi faisons-nous connaître à nos lecteurs quelques chiffres qui montrent que le gouvernement fédéral fait beaucoup de bruit pour rien quand il vante les accords d'Ottawa.

Tout d'abord, le Canada est un des plus petits fournisseurs de l'Angleterre. Nous venons au quatrième rang, après l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Irlande et, de peu, avant la Nouvelle-Zélande. Les Australiens vendent à l'Angleterre beaucoup plus que nous.

On dira, pour montrer notre mauvais esprit, que la balance de notre commerce avec l'Angleterre, au cours des six derniers mois, accuse en notre faveur un écart d'environ onze millions de livres sterling. Fort bien. Mais si la balance visible de notre commerce avec l'Angleterre nous est favorable, il y a des raisons à cela. C'est en vendant le plus possible à l'Angleterre que nous trouverons le meilleur moyen de combler le déficit de la balance invisible des services et des intérêts de nos emprunts sur le marché de Londres.

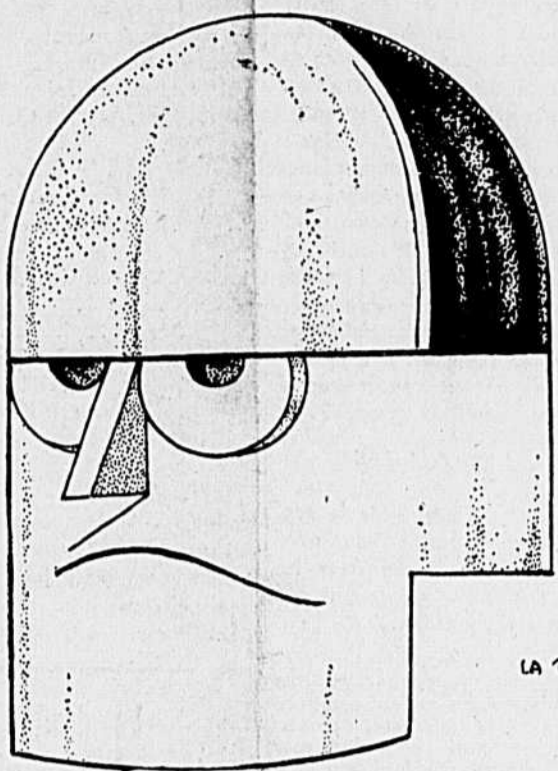
Un autre aspect de la question du commerce interimpérial ne doit pas non plus être laissé de côté. Il s'agit de savoir dans quelle proportion la Grande-Bretagne achète aux pays non britanniques. Pendant les six derniers mois, ces achats ont dépassé de plus de 80 millions de livres sterling les commandes faites aux clients impériaux. Voilà qui devrait faire réfléchir, surtout quand on songe que les Anglais veulent de plus en plus se passer de nous. Leur programme de réorganisation agricole est un indice de leur volonté de mettre dans leur poche les accords d'Ottawa et autres pactes semblables. Nous ne reprochons pas à l'Angleterre d'essayer de se suffire sur le terrain économique, que ce soit ou non une lubie. Nous ne voulons que ceci : avoir enfin des gouvernants capables de nous trouver une politique qui nous permette de régler nous-mêmes nos propres affaires.

Jean-Marie NADEAU

Échos

Pour cacher sa laideur

• Une lectrice qui signe «Charmaine» nous signale que la colonne Nelson, place Jacques-Cartier, est entourée d'échafaudages depuis plus d'un an. Chose significative, c'est la première fois depuis la fondation de l'ORDRE, il y a six mois, qu'on attire notre attention sur cette anomalie. Il faut croire qu'au point de vue esthétique les Montréalais font peu de différence entre la colonne elle-même et les échafaudages. Effectivement, les échafaudages resteraient là quelques années encore que personne n'en souffrirait. On «échafauderait» maintenant le monument Cartier, le monument Chénier, le monument des Patriotes, que notre belle cité, comme dirait un échevin, n'en souffrirait aucunement et que même elle y gagnerait sensiblement en pittoresque. — Ol. A.



Mussolini

BILLET PARISIEN

Comment j'ai appris à connaître et à aimer le Canada

Depuis quelques jours, les journaux de Paris et de la province — et j'en lis du Nord, du Centre et du Midi — sont remplis des ovations qui accueillent au Canada les membres de la Mission française, parmi lesquels je compte trois amis et quelques connaissances. J'éprouve une joie intime de cette communion des cœurs canadiens et français. L'exaltation des ancêtres fameux, de leurs vertus, des qualités de leur tempérament entreprenant, audacieux et tenace, a pour objet, en fin de compte, le génie de mon pays et de ma race, aux aspects multiples et divers, comme les visages de nos provinces. Je ressens quelque fierté d'appartenir à cette confraternité française qui suscite chez les Canadiens un violent amour pour l'âme maternelle, au point qu'aucune oppression ne parvient à l'anéantir. L'enjeu, c'est-à-dire notre religion, notre langage, nos coutumes, nos mœurs, tout ce qui constitue la personnalité française, douceur et force, sentimentalité et raison, compassion et malice, noblesse et familiarité, héroïsme et élégance, l'enjeu, dis-je, valait tous les sacrifices. Tout cela a vécu, duré, s'est maintenu, s'est développé, s'est enrichi dans la résistance. Tout cela demeure encore en équilibre au milieu des apports dus aux conditions physiques, ethniques, morales, d'un nouveau monde où d'autres communautés européennes voulaient imposer une suprématie totale.

En acclamant Jacques Cartier, c'est le miracle de la fidélité et de la vaillance morale que nous attestons.

Bien loin des cités tumultueuses, je jouis d'heureux loisirs dans les monts du Forez couverts de forêts bleues. Sur le pic voisin se dresse la petite ville de Cervières, à qui son écart et son dédain des grandes routes a gardé une physionomie moyenâgeuse. L'une de ses antiques maisons à meneaux de granit appartient à M. Fortunat Strowski, membre de l'Institut de France, professeur en Sorbonne, critique et journaliste en renom. La veille de son départ vers le port d'embarquement, nous devisions : j'envisais sa joie et sa fierté d'aller aux rives du Saint-Laurent. Mes regrets suivirent le sillage du Champlain qui emportait mes heureux amis. Par delà les cimes fuyantes et les lointaines perspectives, mon rêve rejoignait les voiles gonflées des caravelles cinglant sur la mer infinie, vers les terres inconnues, — aussi bien que le panache bleuâtre du paquebot, filant, sûr de sa route, en droite ligne vers la Nouvelle-France.

A mes lecteurs je veux conter quelques souvenirs qu'avec un plaisir extrême j'ai vu remonter de ma conscience tandis que je promenaïis ma rêverie sous les frondaisons des sapins, parmi les fougères. La mousse assourdissait mes pas, rien ne troublait l'envol de mes pensées ! Elles se levaient des rives où passèrent mon enfance, ma jeunesse, et mon âge mûr. Des impressions multiples se condensaient en un sentiment fort qui déterminait cet attachement à mes frères canadiens. Cette histoire, ce n'est pas seulement la mienne, mais celle de tous les vrais Français qui aiment leur patrie ; c'est une image de l'éducation que la plupart des petits gars de France ont reçue. Je l'offre en hommage aux Franco-Canadiens pour m'unir à leur joie et à leur triomphe.

Le Canada ! Je revois un petit écolier s'appliquant à décalquer sur un atlas les contours de cette vaste contrée, sous les yeux d'un bon frère des Ecoles chrétiennes à rabat blanc qui expliquait à toute la classe que là-bas les gens parlaient notre langue, qu'ils étaient très chrétiens, que leurs grands-parents étaient venus chez nous. Comme nous étions enchantés par les descriptions des rivières, des immenses forêts ! Comme nous envions les petits Canadiens qui pouvaient patiner et glisser durant

de longs mois sans craindre le dégel ! Première impression élémentaire et décisive. Bientôt les romans de Fenimore Cooper n'eurent pas de client plus friand que mon petit écolier. A suivre les « visages pâles » et les « sauvages Indiens » à travers les plaines et les forêts immenses ou sur les grands lacs, il était enthousiasmé. Il tournait les pages avec un frisson d'héroïsme et prenait contact avec l'âme épiquée des habitants. La hache et l'épée, les flèches et le mousquet, la croix et la charrue ; autant de symboles qui resteraient à jamais réunis en faisceau sacré, dans la mémoire de l'adolescent studieux.

Il entra un jour au collège établi dans les bâtiments d'un ancien couvent. Des murs gris et très hauts cernaient les cloîtres et le vaste jardin entouré de charmilles séculaires. En son milieu s'élevait un modeste oratoire où parfois le jeune élève servait la messe à quelque professeur. Toujours il ne pénétrait en ce vieil asile que dominé par une sainte céleste. On racontait en effet qu'une sainte religieuse y avait été favorisée de grâces très hautes et très particulières, au temps où les Vistandines habitaient ce monastère. Parmi les traditions de notre maison, celle-ci était la plus glorieuse. La Vénérable Marie de l'Incarnation avait quitté sa clôture pour s'en aller avec un courage exceptionnel planter la vie régulière au Canada et y fonder le premier monastère de femmes. Nous, turbulents collégiens, nous sentions confusément que cette parenté spirituelle créait comme un lien mystique entre nos âmes et l'âme canadienne. Chaque année, notre Supérieur avait soin de faire revivre le souvenir de la moniale. Parfois nous apercevions à la table du supérieur quelque ecclésiastique canadien, venu en pèlerinage. Depuis, j'ai lu dans la magnifique édition que fait paraître dom Jamet, bénédictin de Solesmes, mon ancien condisciple et ami, les ÉCRITS SPIRITUELS où rayonne la piété intense de la Vénérable Marie de l'Incarnation. Dès le début de leur occupation sur le sol du Nouveau-Monde, une pure mystique, brûlant d'amour pour Dieu et pour les âmes, allumait un foyer qui communiquerait sa flamme au point que la terre canadienne s'embrasait. L'élan vers les hautes sphères de la spiritualité entraînerait des légions.

La foi poussant l'héroïsme en tous sens, aux armes, à l'apostolat, au renoncement mystique ; ainsi se dégageait peu à peu devant le petit Tourangeau les linéaments d'une physionomie avec laquelle il se familiarisait dans une atmosphère de grandeur. Puis un jour vint où l'adolescent surprit l'explication providentielle de l'énigme. Comment appeler autrement ce développement, cette formation d'une destinée merveilleusement heureuse ? Il avait seize ans et faisait son premier voyage en Bretagne. Il pénétrait dans la cathédrale de Saint-Malo. La nef plongée dans l'obscurité pressait le visiteur vers un flot de clarté qui baignait, adoucie, les dalles du chœur. Le regard était capté soudain par une inscription que je cite de mémoire : « Ici, s'est agenouillé Jacques Cartier pour recevoir la bénédiction de l'évêque de Saint-Malo à son départ pour la découverte du Canada. » La rumeur bourdonnante des flots ressemblait à l'accompagnement des orgues. Jamais plus l'enfant de seize ans n'oublierait cette sensation d'avoir compris la grandeur des desseins prévus par Dieu. La fraîche imagination évoquait les détails pittoresques de la scène, la procession vers le quai où se balançaient la Grande Hermine, la Petite Hermine et l'Émérillon. La « Sainte Foie », toujours elle ! avait présidé à cette sorte de croisade. Le hardi navigateur malouin s'élançait encore plus à la conquête des âmes qu'à celle de l'or. Quand il aborda au rivage canadien, il y planta la croix fleurdelysée

pour le consacrer au règne de la foi, et cette terre resterait le royaume de la fidélité chrétienne.

L'étudiant avait élargi le cercle de ses connaissances et de ses lectures. Il s'était amplement informé de l'incurie du pouvoir royal. La phrase odieuse sur « quelques arpents de neige » avait sa colère et sa tristesse : une si belle province de perdue ! Mais « le miracle français au Canada » se révélait aussi, enchané dans un ostensorio qu'ornait la fière devise : Je me souviens.

Mieux que les livres, des rencontres et des expériences directes ancrèrent le jeune homme dans une admiration sans réserve pour ses frères canadiens. Un sacristain, robuste sonneur de cloches en une paroisse angevine, lui fournissait l'élément de poésie rustique qui manquait à sa conception de la vie canadienne. Ce Breton, après quelques années de service dans un séminaire sulpicien, avait acquis une concession et s'était fait défricher. Il contait ses aventures, son retour en France, nanti d'un rondel pécule. Sa parole simple, semant les détails curieux, contenait en germe toute la grâce terrienne de Maria Chapdelaine.

Devenu journaliste, l'ancien étudiant débutait dans la carrière par le compte rendu d'une conférence sur la persistance des mœurs françaises au Canada, donnée par M. Arnould, professeur à l'Université de Poitiers : il l'avait rédigé avec une sympathie qu'on avait trouvée touchante. Plus tard, la rencontre imprévue d'un chanoine de Montréal, promu depuis à un poste éminent, l'initiait, au cours d'un trajet de quelques heures sur la ligne du Nord, au délicat problème des relations franco-canadiennes ; lui apprenait que l'âme canadienne a reçu aussi dans l'ambiance britannique des qualités qui ajoutent à son originalité ; que l'intelligence et le cœur des Français doivent tenir compte de cet effort pour juger les choses et les gens, les frères et les cousins de là-bas. Mais le chanoine s'exprimait avec distinction, fraternisait avec son interlocuteur : aucune différenciation de race ne se trahissait entre eux deux. Il mit le comble à l'amabilité en chantant à mi-voix une vieille romance importée de France, ravissante en son parfum archaïque. Un autre chanoine de Montréal arrêta un jour sur un boulevard un Parisien, pour lui demander son chemin. Une conversation s'en suivit. Et je le quittais ému de la ferveur avec laquelle il m'avait dit son attachement à la mère patrie. La prononciation gardait quelque trace provinciale, et c'était un charme. Une circonstance m'avait mis en relation avec une toute jeune femme canadienne. Son esprit, sa délicatesse, son exquise sensibilité, sa grâce spontanée, sa discrétion enjouée, fleurissaient en sa prose alerte et toute française qui n'avait rien à envier à celles de chez nous. Ignoré-je encore quelque chose des réserves, sentiment et raison, que cache le cœur des Canadiens ?

Canadiens, ô frères, vous avez l'âme haute et grande. Votre fidélité indomptable, votre moralité ombrageuse, votre ferveur religieuse, sont de précieux exemples que nous exploiterons. Votre histoire, je veux la mieux connaître et la répandre, car, par elle, c'est le cœur de ma patrie bien-aimée qui s'est dilaté. Tant de métèques l'ont envahie ! Tant de faux citoyens s'efforcent à la déshonorer ! Tant de bandits, à piller ces trésors de vertu qui vous ont enrichis de gloire. Tous, Bretons, Angevins, Tourangeaux, Picards, Saintongeais, Normands... du Canada, priez pour que la Croix fleurdelysée se dressât à nouveau à nos carrefours, pour que notre race commune reste fidèle aux traditions qui maintiennent les peuples énergiques et purs.

Philippe BERTAULT

La fin d'un monstre

L'énigme du monstre de Loch Ness paraît être définitivement éclaircie. Ce qu'on prenait pour un animal de mer inconnu et terrifiant n'était autre chose que les restes d'un dirigeable allemand du type Parsifal, abattu pendant la guerre au cours d'un raid aérien sur l'Angleterre.

Telles seraient les conclusions de l'enquête discrètement menée par une commission que l'Amirauté britannique avait envoyée il y a quelques semaines sur les lieux et que reproduit le journal AIR FORCE GAZETTE, de Croydon.

Deux scaphandriers de la marine, que la commission chargea d'explorer le lac, purent repérer et examiner de près le « monstre » à 10 mètres sous l'eau.

Ils déclarent formellement que ce qu'on prenait pour tel est le corps d'un dirigeable allemand de forme pointue qui flotte au gré des vagues.

Un des scaphandriers découvrit également la nacelle du dirigeable, qui git au fond du Loch Ness. Il put même déchiffrer sur un des cotés la marque : « M. P. 3 » ou « M. P. 5 ».

Les autres débris du dirigeable sont enlisés autour de la nacelle et la fixent ainsi à l'instar d'une ancre.

Une victoire du bon sens

C'est presque avec un soupir de soulagement que l'on enregistre la défaite socialo-communiste aux élections fédérales australiennes. Les résultats sont réconfortants. Les groupes de gauche et d'extrême-gauche, malgré une propagande intense et des promesses inimaginables, ne sont pas arrivés à regagner du terrain. C'est à peine si quelques mécontents ont voté rouge en signe de protestation. Les travaillistes ont enregistré quelques gains, ce qui est simplement normal dans tous les cas puisque, par définition, l'exercice du pouvoir use toujours un parti, fût-il le meilleur au monde. Les modérés ont parfaitement maintenu leurs positions et le parti « coalitionniste » (en définitive, le Parti-Uni australien n'était pas autre chose) n'a subi qu'un recul modéré qui lui permettra de rester au pouvoir avec l'aide des agrariens. Cela constitue une victoire pour les éléments d'ordre, car à la suite de la triste expérience socialiste du ministre Scullin, le cabinet Lyons a été obligé de prendre des mesures qui n'étaient pas toutes populaires, loin de là. Les résultats sont réconfortants, parce qu'ils prouvent que, malgré une longue pratique du système électoral, la population n'a pas encore entièrement perdu le sens des réalités.

La bataille a été chaude. Le gouvernement Lyons est parvenu pourtant à conserver la majorité au Sénat. A la Chambre des Représentants, le Parti-Uni laisse, aux premiers résultats du scrutin, une dizaine de membres sur le carreau : 28 députés sont élus contre 38 précédemment. Les agrariens restent au nombre de 14, les socialistes de droite, groupe Scullin, gagnent deux sièges (16 contre 14). Les extrémistes, nuance Lang, n'ont pour ainsi dire été élus dans la Nouvelle-Galles du Sud où, par suite de l'influence encore sensible des socialistes-communistes, ils sont arrivés à enlever trois sièges de plus qu'aux dernières élections. Evidemment, la restriction des dépenses, les amendements apportés aux lois sur le travail et quelques autres mesures du même genre, ne pouvaient pas ne pas assurer quelques gains aux mécontents. Mais il ne faut pas leur attribuer une importance qu'ils n'ont pas. Il reste huit sièges non encore attribués. Pour le moment, il ne semble pas qu'il doive en tomber aucun entre les mains des ultra-communistes qui, afin de ne pas effrayer le public, se font appeler partisans du « Douglas Credit Party ».

On pouvait craindre, en raison des coups de bascule extrêmes qui peuvent se produire pendant une élection australienne, que les « douglasistes » ne s'emparassent de quelques sièges. Fort heureusement, il n'en fut rien. Il faut noter toutefois que les extrémistes à la Douglas sont arrivés à réunir un nombre relativement important de votes, ce qui montre bien, comme je le faisais remarquer dans un précédent article, que l'électeur australien ne recule devant aucune théorie, si fantastique qu'elle soit. Rien ne dit qu'aux prochaines élections H. C. Douglas ne passera pas avec quelques-uns de ses partisans.

Le gouvernement Lyons reste donc au pouvoir ; mais comme il n'a plus la majorité absolue, il sera obligé de rechercher l'appui des agrariens. C'est une excellente chose, parce que le parti de M. Lyons est très modéré et qu'il ne pourra qu'exercer une influence bienfaisante sur la politique gouvernementale.

En l'espace de trois ans, les « restaurateurs » ont accompli une œuvre considérable et ont presque remis sur pied le malade, c'est à dire l'Australie. Il reste beaucoup à accomplir avant que la tâche de M. Lyons soit terminée. Les résultats déjà obtenus montrent ce que l'on peut faire en matière économique et financière, sans avoir besoin pour cela de recourir à des méthodes de charlatans ou de démagogues.

André BOWMAN

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

La révision de la constitution

L'ÉVÈNEMENT compte beaucoup sur M. Taschereau pour sauvegarder les droits de notre province à la prochaine conférence interprovinciale.

La conférence sera l'un des événements les plus importants de l'histoire de la Confédération canadienne. Ottawa voudra-t-il ajouter au fardeau des provinces pour alléger le sien? Verra-t-on l'Ouest s'y dresser contre l'Est, les provinces anglaises contre Québec? Profonde énigme et qui nous remplirait d'inquiétude si nous n'avions pour nous représenter à cette réunion historique et périlleuse un champion irréductible de nos droits. Mais c'est bien dans cette attitude que M. Taschereau entrera à la conférence et toute la province sera avec lui, comme un seul homme.

On peut ne pas approuver en tous points la politique de M. Taschereau. On doit au moins lui rendre ce témoignage que, dans le domaine législatif, il a assez énergiquement réagi contre les tendances uniformisatrices de la Confédération, même s'il n'a pas toujours réagi avec succès. Dans les querelles de politique provinciale, il se laisse souvent entraîner par l'esprit de parti et, en cela, ses adversaires de l'opposition le lui rendent bien. Mais lorsqu'il ne s'agit pas de lutte politique ou du pouvoir en jeu, M. Taschereau ne manque généralement pas de sens politique. Il aura bientôt l'une des plus belles occasions de sa vie de le montrer. Espérons qu'il sera alors dignes de la confiance que l'ÉVÈNEMENT met en lui.

M. Charles Gautier énumère, au DROIT, les principaux points litigieux qui opposent la Confédération aux provinces: partage des impôts, particulièrement de l'impôt sur le revenu, législation sociale, surtout législation relative aux conditions de travail, salaire minimum, chômage, pensions de vieillesse; doublement de services fédéraux par des services provinciaux, particulièrement aux ministères de l'agriculture et de l'hygiène publique, etc.

Au sujet des assurances sociales, M. Gautier écrit:

Tout ce que le gouvernement fédéral a pu faire jusqu'ici, en ces divers domaines, fut de passer des lois qui complétaient les législations provinciales. Mais celles-ci sont diverses. Une province paie des pensions de vieillesse, une autre n'en paie pas. Cela complique la distribution des contributions fédérales, puisque les provinces qui paient des pensions de vieillesse touchent plus du fédéral que celles qui n'en paient pas. De fait, à cause de notre système d'impôt, la province qui n'a pas voulu accepter cette loi, se trouve à payer pour l'entretien des vieillards des autres provinces. D'où une injustice qu'il est impossible de corriger.

Quant au salaire minimum, qui varie d'une province à l'autre, cela peut provoquer d'importants déplacements d'industries, car selon que la loi du salaire minimum est rigoureuse ou bénigne, l'industrie quitte une province ou s'y installe.

M. Gautier admet qu'il faudrait mettre de l'uniformité dans certains domaines. « Mais, ajoute-t-il, les provinces feront bien tout de même de ne pas concéder leur juridiction à la légère. Une fois engagés sur cette voie, il leur sera difficile de s'arrêter. »

Le sort de la Confédération se jouera peut-être à cette conférence. Non que la réunion de cet automne puisse entraîner immédiatement un changement de régime. Mais on y posera des principes et des actes lourds de conséquences pour un avenir peut-être assez prochain. Notre Confédération, pourtant jeune, ressemble déjà à ce vieil édifice auquel Pierre Gaxotte, dans le premier chapitre de sa *Révolution française*, compare la France d'ancien régime à la veille de la Révolution. Sans s'arrêter aux détails, on peut dire que notre pays est tiraillé par deux forces contraires: une force centripète qui tend à l'unification du pays par l'unité de législation et de gouvernement; une force centrifuge, beaucoup plus faible sans doute mais accrue par ses assises sur les institutions existantes, qui se manifeste par les particularismes régionaux. Le jour approche où il faudra que l'une de ces forces l'emporte car cet antagonisme ne saurait durer indéfiniment.

Ce fut l'erreur des « Pères » de la Confédération de fonder un régime sur un antagonisme qu'on prenait pour un équilibre. Mais la vie est mouvement et le mouvement détruit tout équilibre qui n'est pas stable. Les deux forces opposées sont aujourd'hui devenues trop puissantes pour rester en équilibre en supposant même qu'elles puissent devenir égales: ou bien l'une entrainera l'autre ou bien, comme deux puissantes équipes de soude à la corde, les forces antagonistes se sépareront en brisant le faible lien qui les unit.

La prochaine conférence interprovinciale, quel que soit son résultat, accentuera l'une ou l'autre des deux tendances dont l'antagonisme n'a cessé de croître depuis 1867. Je crois qu'il n'est pas exagéré de dire qu'à cette conférence se décidera peut-être le sort de la Confédération, même si l'échec est reporté à plus tard. Et ce sort sera de toute façon la fin de la Confédération: ou elle se résoudra peu à peu en un pays unifié et centralisé auquel on conservera peut-être le nom de confédération mais qui n'en sera pas une, ou elle se dissoudra tout simplement. L'échec arrivera peut-être dans cinquante ans, comme le prévoit M. David, peut-être avant, selon M. Asselin. De toute façon la génération qui monte en verra le jour, mais les générations qui descendent en auront rapproché la date. Les hommes qui se réuniront au mois d'octobre porteront de grandes responsabilités.

L'assurance-chômage

Il en sera question à la prochaine conférence de la Confédération et des provinces. Le gouvernement fédéral semble disposé à l'établir et il aura très probablement l'appui de certaines provinces. Voilà encore un projet qui n'est pas pour nous réconcilier avec la Confédération. Non seulement ce serait un nouvel empiètement sur les domaines que la Constitution réserve aux provinces, mais ce serait un nouveau coup porté au caractère particulier de notre province et à certaines de ses institutions. La PATRIE rappelle

opportunément à ce sujet la situation qui nous est faite par les pensions de vieillesse.

Nous en trouvons un exemple dans les pensions de vieillesse que le gouvernement fédéral a établies en dépit de la « juridiction exclusive des provinces », et avec l'adhésion de quelques-unes aux frais de toutes. Notre province estimait n'avoir pas besoin de ce plan fédéral de pensions parce qu'elle possédait d'autres moyens d'assistance parfaitement opérants à l'égard des vieillards sans soutiens naturels et qui sont réduits à l'indigence. Le plan lui est pas moins imposé, sinon dans des bénéfices, au moins pour ses contributions, par le gouvernement central, et cela parce que le pouvoir fédéral n'a pas tenu compte de la disparité des circonstances. Or une pareille disparité pourra exister à l'égard de tout autre projet d'assurances sociales, sans exception l'assurance-chômage. Et si notre province consentait à se désister à cet égard de ses pouvoirs constitutionnels, qu'est-ce qui lui garantirait que le gouvernement central, en les exerçant à sa place, aurait égard aux conditions particulières qui existent chez nous et n'en profiterait pour nous charger de contributions arbitraires comme il l'a fait dans le cas des pensions de vieillesse?

La PRESSE trouve que ce projet est une dangereuse concession à la loi du moindre effort.

Les champions de l'assurance-chômage ont la louable ambition d'épargner à l'Etat de sérieux ennuis et surtout à l'ouvrier privé de son gagne-pain des souffrances et des inquiétudes. Mais, au lieu d'admettre le chômage comme un mal nécessaire, si l'on peut dire, l'Etat ne devrait-il pas plutôt tourner son attention vers les moyens de diminuer le chômage au point où il ne constituerait plus un problème national? Accepterions-nous comme un fait qui ne se corrige pas l'oisiveté forcée de 13 pour cent des salariés du Dominion comme moyenne constante, à ce que l'on affirme?

L'assurance-chômage est une solution qui s'inspire de la loi du moindre effort, parce qu'elle tend à pourvoir aux besoins des personnes qui souffrent du chômage au lieu de s'occuper de combattre le chômage lui-même, ce qui, à notre avis, représente une politique plus agressive, plus vivante, plus morale.

« Il ne faut pas que la loi soit une invite au chômage », conclut la PRESSE. Or on voit que les allocations aux chômeurs, malgré leur caractère temporaire, ont considérablement altéré les habitudes de travail de notre population au point qu'il n'est pas rare de rencontrer des chômeurs qui refusent le travail qu'on leur offre. Que serait-ce d'une institution permanente?

L'ILLUSTRATION elle-même, pourtant éminemment sympathique à tout ce qui porte la marque de M. Bennett, s'émue de ce projet. Qui paiera, se demande-t-elle?

Ne vaudrait-il pas mieux que les administrations fissent un ultime sacrifice de circonstance et se tirassent des veines l'avant-dernière goutte plutôt que de consacrer, par lassitude, un principe douteux d'application onéreuse?

Les secours actuels ne sont que transitoires. Le nombre des secours est en baisse et devra normalement continuer de baisser. L'assurance-chômage, une fois établie, restera. Franchement, s'il faut absolument, il faudra trouver un mode d'application différent de ceux qu'on a jusqu'ici suggérés, qui ont tous le premier inconvénient d'imposer à la masse des contribuables des charges nouvelles: on parle de \$2 millions par an!

Tout le monde veut la détente; le gouvernement fédéral déclare que si les charges se maintiennent à leur actuel niveau, il pourra réduire les impôts dans un avenir assez rapproché. Mais si l'assurance-chômage vient s'ajouter au poids actuel, ne compensera-t-elle pas, pour le moins, ce qui s'amenuisera d'ailleurs?

D'autant que la diminution d'impôts qu'on vient d'annoncer paraît être tout simplement une mesure d'intérêt électoral qui nous vaudra une augmentation des mêmes impôts au lendemain des prochaines élections, car il est pour le moins étonnant qu'un gouvernement puisse dégrever les contribuables après les emprunts considérables qu'il a fallu contracter pour verser des allocations aux chômeurs. Avec l'augmentation toujours accélérée de la dette publique et les charges nouvelles que l'Etat s'impose lui-même chaque année, nous en verrons de belles dans quelques années si l'on ajoute à tout cela les assurances sociales dont l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse ne sont que le prélude.

Simple impair ou mauvaise volonté?

L'ORDRE a publié, comme tous ses confrères, la lettre qu'a adressée à la Radio-État le président de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, M. Raymond Denis, pour protester contre la façon d'agir du réseau de l'Etat pendant les fêtes commémoratives de la découverte du Canada. Le DROIT fait suivre la publication de cette lettre des protestations des journaux français de l'Ouest canadien dont j'ai reproduit ici même l'essentiel. M. Charles Gautier ajoute que « la Radio-État a déjà transmis sur son réseau national des programmes spéciaux qui, pour des Canadiens, n'avaient pas le même intérêt que le récit des fêtes du quatrième centenaire de la découverte du Canada ». M. Gautier démontre le bien-fondé de cette affirmation en reproduisant du dernier rapport de la Régie, une énumération de trente événements qui ont fait l'objet d'autant d'émissions « a mari usque ad mare » et dont l'intérêt est aussi passionnant, au point de vue purement canadien, que le chant d'un chœur de Bénédictins allemands, le congrès de l'Institut des relations du Pacifique, le coup de minuit au grand Carillon de Londres, une course de ballons, des courses nautiques (à l'étranger), les cloches de Bethléem, etc.

Cette énumération terminée, M. Gautier conclut: « Il n'est pas un seul de ces événements qui ait au point de vue national, l'importance de ceux qui viennent de se dérouler ici, de Charlottetown à Niagara. La Commission de Radio-État n'est pas excusable de ne pas avoir donné en son entier, et sur tout le réseau national, le récit des fêtes de Gaspé, de Québec et d'ailleurs. Elle en a donné une partie, dit-il. On voit, les discours anglais seulement. Mais lorsqu'il s'agissait d'irradier les discours

français, elle s'en est tenue à son réseau de l'Est. Elle a pris pour acquit que ces discours n'intéresseraient pas les Canadiens de l'Ouest ou qu'ils ne devaient pas être entendus en dehors de Québec. Etrange scrupule, puisque, dans le passé, le réseau national a irradié, à travers tout le pays, des programmes où l'on entendait, outre du français et de l'anglais, du latin, de l'italien, de l'allemand et de l'espagnol. Sommes-nous en présence d'un impair commis par un fonctionnaire isolé? ou la Commission est-elle responsable des restrictions odieuses apportées à l'irradiation des fêtes de Jacques Cartier? Les protestataires ont le droit de le savoir.

Impair ou mauvaise volonté? Il serait fort étonnant qu'un impair de cette importance ait pu être commis sans être connu des commissaires. Seulement, à ce moment, M. Maher avait déjà démissionné et n'avait pas encore de successeur... Et en attendant la nomination de ce successeur, on prépare le programme de l'hiver sans la collaboration d'un commissaire de langue française. Pourquoi tant tarder à faire cette nomination? Serait-elle vraie, par hasard, cette rumeur qui court les rues à savoir que, devant l'attitude des journaux qui ont rendu impossible la nomination d'une créature politique depuis longtemps désignée, on songerait tout simplement à ne pas donner de successeur à M. Maher, à ne pas remplir la vacance?

Divorce et publicité

Au DEVOIR, G. P. trouve juste la suggestion du procureur général de l'Ontario qui voudrait empêcher toute publicité dans les journaux au sujet des causes de divorce qui s'instruisent devant les tribunaux.

Le nouveau procureur-général d'Ontario, M. Roebuck, estime nécessaire une législation qui empêcherait les comptes rendus détaillés, par les journaux, des enquêtes judiciaires en matière de divorce. Il n'a pas tort. Certaines feuilles ont publié ces jours-ci, à propos d'un procès en cours, à Toronto même, des détails qui seraient tout juste à leur place dans des feuilles obscures. En Angleterre, depuis 1926, à la suite d'un couple de divorces retentissants, dont le *News of the World*, hebdomadaire sensationnel de Lord Riddell, avaient donné les pires détails, les pouvoirs publics interdirent toute autre publication que celle des noms et adresses de gens mis en cause, d'un résumé laconique des faits allégués et des points de droits invoqués, ainsi que du verdict du jury. Passer outre à ces limites expose au paiement d'une amende de deux mille dollars et à quatre mois de prison. « Je crois qu'il nous en faudrait venir à une législation de cette sorte », dit M. Roebuck. Il ne paraît pas avoir tort, si l'on en juge à ce que des quotidiens de Toronto viennent de publier.

En France, toute publicité est interdite à la presse sur les affaires de divorce. Compte tenu des populations respectives des deux pays, il y a beaucoup moins de divorces en France qu'aux Etats-Unis.

L'histoire du Canada

Elle était à la mode cette année. Le SOLEIL se demande combien de Canadiens liront les ouvrages d'histoire du Canada par cette année.

M. Firmin Roz a dit qu'il n'y a pas de colonie qui ait un plus noble passé. Nous appartenir-il, à nous Canadiens français, d'inflimer virtuellement ce jugement par notre répugnance à nous replonger dans les annales de nos quatre cents ans de vie nationale?

La librairie française et canadienne a jeté dans le public une bonne douzaine d'ouvrages solides et fort intéressants sur l'histoire du Canada depuis un an. Combien de Canadiens les ont lus? Combien de Canadiens les liront?

Il note avec regret que « les étrangers étudiant notre passé avec plus de zèle que nous ». A côté de quelques ouvrages canadiens de valeur incontestable, il y a ceux des Français des Anglais, des Américains ont écrit sur le Canada français dans l'histoire et dans la fiction. C'est à se demander si l'on ne nous connaît pas mieux que nous ne nous connaissons nous-mêmes.

Les Canadiens français reconnaîtront-ils bientôt la nécessité de poursuivre l'étude de leur histoire par delà les manuels de classe de lire les travaux historiques publiés sur leur pays, de se passionner pour les petites choses de leur histoire, dans le vide de leurs loisirs, ne fût-ce que pour éviter de se faire expliquer tout souvent leur passé par des étrangers?

Il faut avoir pratiqué soi-même l'histoire du Canada pour se rendre compte que le SOLEIL et ce qui n'est guère plus encourageant, c'est que les auteurs étrangers d'ouvrages sur l'histoire du Canada trouvent plus de lecteurs dans leur pays qu'au Canada et laissent loin derrière eux, même chez nous, les meilleurs auteurs canadiens.

Georges LANGLOIS

« Paul Klenovsky » alias Sir Henry Wood

Le compositeur et chef d'orchestre Sir Henry Wood vient de jouer un bon tour à ceux de ses contemporains pour lesquels rien n'existe en dehors de la musique exotique.

Sir Henry, agacé de l'enthousiasme défilant avec lequel étaient accueillies aux concerts dirigés par lui certaines œuvres étrangères, russes notamment, alors que les ouvrages des compositeurs anglais étaient froidement reçus, imagina le stratagème suivant.

En octobre 1929, un des concerts donnés au Queen's Hall sous sa direction, comportait une « Toccata et Fugue en ré mineur de Bach », orchestrée par Paul Klenovsky, jeune compositeur russe. Le succès fut énorme et depuis ce jour Sir Henry Wood reçut des milliers de lettres le suppliant l'implorant de donner à nouveau ce chef-d'œuvre. Et Sir Henry Wood d'accéder à ce désir en déclarant à ceux qui l'interrogeaient sur le « génial compositeur »: « Il est malheureusement mort prématurément. Quelle perte irréparable pour la musique! »

LA TRIBUNE DU LECTEUR

Choisir la quatrième

Québec, le 13 septembre 1934.
M. Olivar Asselin, directeur de l'Ordre, 180 est, rue St-Jacques, MONTREAL, P. Q.

M. le directeur, A titre de lecteur assidu de l'ORDRE, je vous serais très obligé de bien vouloir me dire, par la voie de votre journal, laquelle des trois façons suivantes d'écrire et de ponctuer l'entête d'une lettre est la meilleure.

Avec mes civilités je vous prie de me croire, Votre bien reconnaissant, MONTCALM

M. Olivar Asselin, directeur de l'Ordre, 180 est, rue St-Jacques, MONTREAL, P. Q.

M. le directeur, M. Georges Ledoux, Président, La compagnie Ledoux & Maheux, 18, rue St-Paul, MONTREAL, P. Q.

M. le Président, M. Paul BENOIST, 18 Rue St-Louis, QUEBEC, P. Q. Cher Monsieur: —

N. de la R. — Relire à ce sujet les excellentes indications de M. Adjuv. Fradet parues dans l'ORDRE du 1er août. Cette lecture montrera à notre correspondant pour qui chacune de ces trois formules est déficiente. — O. A.

Le double aspect du problème anglo-irlandais

(Du PETIT PARISIEN du 26 août)

Parlant aujourd'hui à Banbridge, lord Craigavon, premier ministre de l'Ulster, a fait allusion à certaines rumeurs concernant la possibilité d'une Irlande unifiée.

« Une Irlande unifiée sous le signe de la République, a déclaré l'orateur, est non seulement impossible, mais indésirable dans l'intérêt de l'Empire. Notre pays, qui au cours de sa déjà longue histoire a pu se rendre compte du prix de ses libertés, n'est pas disposé aujourd'hui à en faire le sacrifice; satisfait de la position qu'elle occupe dans l'Empire britannique, l'Irlande du Nord ne demande qu'à la conserver. »

L'hypothèse d'une réunion sous un même gouvernement des deux Irlandes n'est donc pas à retenir. Elle n'a d'ailleurs jamais été prise au sérieux par ceux qui, versés dans l'histoire des deux pays, en connaissent la différence de mentalité et de tempérament. Ils savent en tout cas que si cette union doit s'effectuer ce ne sera que sous la pression des intérêts économiques et en dépit des difficultés qui assiegent actuellement les gouvernements de Dublin et de Belfast. L'heure n'est pas venue d'envisager une telle conjoncture.

Mais s'il convient d'écarter les bruits d'une réunion plus ou moins prochaine de l'Irlande du Nord et de l'Irlande du Sud, doit-on, au contraire, retenir ceux qui prétendent au gouvernement de Dublin une attitude modifiée en ce qui concerne la Grande-Bretagne.

Se posant cette question, l'OBSERVER y répond aujourd'hui par la négative. Sous la plume autorisée de son correspondant de Dublin, il déclare que les rumeurs relatives à la rouverture prochaine des négociations entre les gouvernements irlandais et britanniques sont dénuées de tout fondement et que la position respective des deux cabinets, l'un vis à vis de l'autre, reste aujourd'hui ce qu'elle était hier et ce qu'elle demeurera sans doute demain.

« Ce n'est point, ajoute cet organe, que les deux gouvernements n'aient pas le désir de régler leurs différends, mais, souligne-t-il, les difficultés sont trop grandes. Dans le domaine politique, M. de Valera, qui est un théoricien, ou si l'on préfère, un idéaliste, exige pour l'Etat libre une complète indépendance et sa séparation de l'Empire, double concession à laquelle, naturellement, le gouvernement de sa Majesté ne peut pas consentir; et dans le domaine économique les difficultés apparaissent tout aussi sérieuses, la Grande-Bretagne considérant le problème de ses relations avec l'Irlande comme « un » et se refusant à poursuivre le règlement de son différend économique avec l'Etat libre dans le cadre d'un conflit politique permanent. »

Or, on vient d'apprendre que Paul Klenovsky n'avait jamais existé et avait été inventé de toutes pièces par Sir Henry Wood, auteur de la splendide orchestration de l'ouvrage de Bach.

Contre l'invasion des sables

Certaines régions des Etats-Unis sont en voie de se transformer lentement en déserts de sable. Pour remédier à cette situation, des savants américains étudient des projets tendant à transformer en prairies et en forêts les régions désolées jusqu'à présent à la culture et qui ont été ravagées par la sécheresse. Un groupe de géologues va même, paraît-il, se rendre en Extrême-Orient pour étudier la flore du désert de Gobi et s'efforcer de découvrir des herbes, des arbrisseaux, des arbres, au besoin des légumes qui, transplantés dans les régions arides des Etats-Unis, pourraient arrêter l'invasion des sables. On fait remarquer, à propos de cette exploration, que beaucoup de fruits cultivés actuellement dans les plaines des Etats-Unis, comme par exemple les pêches, les prunes, les abricots et les « noix anglaises » de Californie, proviennent des régions d'Extrême-Orient.

L'assurance-chômage

La prochaine conférence interprovinciale sera fertile en discussions et projets de toutes sortes. Le gouvernement Bennett se rend compte de son impopularité et ne sait plus à quels saints se vouer. Tantôt on annonce la formation d'un cabinet d'union nationale; tantôt on prône une mesure de législation sociale propre à rallier le vote populaire à la politique de M. Bennett. Dans tous les cas, il faut amender la Constitution, et il importe que l'opinion publique en notre province s'intéresse à tous ces projets. Nous apprenons aujourd'hui que le gouvernement d'Ottawa songe à imposer aux provinces l'adoption de l'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral estime à 2,350,000 le nombre des salariés au Canada. Il évalue à 375,000 le nombre des indémnisés en temps normal. En déterminant à \$5 par semaine l'indemnité d'un chômeur, c'est \$82 millions par année qu'on distribuerait aux sans-travail. L'Etat, les employeurs et les salariés contribueraient au paiement de cette somme énorme. La prochaine conférence interprovinciale étudiera les problèmes constitutionnels que soulève ce projet, et déterminera la part contributive de chacun.

L'Allemagne, avant la Guerre, a établi l'assurance-chômage. Cette mesure, après avoir coûté des sommes incalculables, a été partiellement abandonnée. Le chômage peut survenir par suite de maladie ou être causé par un accident de travail, par un congédiement, ou par la cessation du travail. L'Allemagne a conservé l'assurance-chômage contre la maladie, et dans ce cas l'indemnité est médiocre, et l'assurance contre les accidents de travail. La France, vers 1927, a adopté une législation sur l'assurance-chômage. On n'a jamais appliqué intégralement cette législation, et elle suscite déjà des protestations et des plaintes qui aboutiront probablement à son abrogation.

L'assurance est fondée sur l'existence d'un risque, dans le cas qui nous occupe, le risque d'un arrêt de l'industrie, de la maladie, ou de toute autre cause pouvant entraîner le chômage de l'ouvrier. Comme il est pratiquement impossible d'estimer ce risque, des compagnies privées ne peuvent le couvrir sans l'aide de l'Etat et sans réclamer une prime onéreuse des assurés. On peut affirmer qu'en pratique aucune société commerciale n'entreprendra d'exploiter l'assurance-chômage. Le projet du gouvernement fédéral consiste dans l'organisation d'une espèce d'assurance mutuelle dont l'Etat, les employeurs et les salariés, feront les frais. L'Etat, au moyen d'une commission, reçoit les contributions, administre les fonds et distribue les indemnités. Voilà un nouveau service fédéral dont les frais d'administration seront probablement très élevés; l'estimation du gouvernement d'Ottawa ne prévoit pas ces frais.

La Commission québécoise des accidents de travail offre un exemple des offices du genre de celui que propose le gouvernement Bennett. A tort ou à raison, on a accusé de népotisme notre Commission des accidents de travail; la Commission de l'assurance-chômage serait-elle à l'abri des manœuvres de la politique? Cette dernière serait un merveilleux outil dans les mains de politiciens habiles comme nous en avons quelques-uns. L'intérêt électoral engagerait le parti au pouvoir à hausser le montant des indemnités, à augmenter la part contributive de l'Etat, etc. Mais j'imagine que la Commission d'assurance-chômage échapperait aux maux communs, en notre pays, à la plupart des commissions de même espèce, qu'elle serait parfaitement organisée, que la démagogie n'aurait aucune prise sur elle, que les frais d'administration seraient réduits au minimum; sommes-nous bien assurés que \$82 millions suffiraient à couvrir le total des indemnités?

Une indemnité de \$5 par semaine n'est pas très élevée, et il est à peu près certain que les syndicats ouvriers et les politiciens qui craignent de perdre leur siège à la prochaine élection, s'efforceraient de faire augmenter cette indemnité. En temps normal, le nombre des sans-travail est peut-être de 315,000; il est de 500,000 au moins, en temps de crise économique. Je suppose que nous ayons trois années normales contre une année de crise; c'est alors 380,000 chômeurs que nous aurions en moyenne à soutenir. Le chiffre de \$82 millions est donc au-dessous de la réalité.

Continuons cependant l'examen du projet Bennett en prenant pour acquis qu'il suffirait annuellement de \$82 millions pour le réaliser; est-ce le moment d'imposer à l'Etat un aussi lourd fardeau? On renonce à calculer la dette du gouvernement d'Ottawa, et plusieurs gouvernements provinciaux sont au bord de la banqueroute. Toutes nos administrations publiques sont en déficit. La part contributive de l'Etat à l'assurance-chômage serait d'au moins \$27 millions. Ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne peuvent actuellement adopter cette mesure. De plus, il faut se souvenir que l'assurance-chômage commencerait à fonctionner en temps de crise, ce qui la rendrait plus onéreuse.

L'industrie et le commerce canadiens peuvent-ils aussi contribuer annuellement pour \$27 millions à l'assurance-chômage? Ils ploient déjà sous les charges fiscales que leur imposent nos multiples administrations publiques. On l'a dit maintes fois: la meilleure façon de combattre le chô-

mage, c'est d'activer les affaires, c'est-à-dire alléger le fardeau de l'industrie et du commerce afin de diminuer les prix de revient, et trouver des débouchés nouveaux aux produits canadiens. Il est difficile de suivre cette politique, je l'admets; est-ce là une raison pour faire peser sur l'industrie et le commerce une fiscalité excessive qui les ruine.

Le gouvernement fédéral se propose de remplacer le « dole », mesure provisoire, par l'assurance-chômage, mesure permanente. Il n'est pas fâché de faire payer le « dole » par les autres. Le « dole » a été établi pour venir en aide non seulement aux ouvriers sans-travail, mais à tous les travailleurs sans moyen de subsistance depuis la crise. L'assurance-chômage vient en aide aux salariés, mais tout le monde n'est pas salarié. Si l'on admet le principe qu'un individu dans le besoin a le droit de réclamer une indemnité de l'Etat, pourquoi ne pas l'accorder au commerçant, à l'homme de profession ou au cultivateur malheureux. L'Etat, croit-il qu'il doit inciter les citoyens à devenir des salariés? J'ai toujours cru, au contraire, que ce n'est pas parmi les salariés qu'on trouve en général les citoyens les plus utiles à l'Etat, ceux qui contribuent davantage à la prospérité commune. Encore une fois, le « dole » est une mesure provisoire d'assistance publique; il n'est pas comparable à l'assurance-chômage, mesure permanente d'économie sociale. Le « dole » diminuera graduellement à mesure que reprendront les affaires, et un jour, on le supprimera; l'assurance-chômage une fois établie ne sera que très difficilement supprimée. Il est plus facile de faire adopter, par un gouvernement en mal de démagogie comme ils le sont tous à la veille d'une élection, une mesure anti-sociale, anti-économique et injuste pour une partie importante du peuple que de l'abolir.

Je ne veux pas insister sur les effets des mesures dites sociales sur le moral des ouvriers, quand elles ne sont pas parfaitement justifiées. Le « dole », par les abus auxquels il donne lieu, nous permet de prévoir les inconvénients de l'assurance-chômage.

Le Cabinet Bennett tentera l'impossible pour se maintenir au pouvoir. La prochaine session fédérale sera probablement bourrée de projets susceptibles de rallier le peuple canadien à la politique Bennett. La charte canadienne du travail, la législation issue de l'enquête Stevens, l'assurance-chômage, sont autant de projets mal équilibrés, conçus par des politiciens aux abois. Tous ont le même vice initial: imposer à l'industrie et au commerce, afin d'améliorer le sort de la classe ouvrière, des charges ruineuses dont l'ultime résultat est d'augmenter le nombre des chômeurs. Pour se ménager l'appui des financiers, le même gouvernement consentira en sous-main des privilèges excessifs à quelques entreprises. Certain prêt au Canadien-Pacifique n'eut pas d'autre raison; certains droits dits « d'anti-dumping » sont maintenus à cause de cela, bien qu'ils nuisent à l'intérêt général.

DOLLARD DANSEREAU

Sifflé, sifflant battu et content

Pradon, à la représentation d'une de ses tragédies, « Electre », s'en alla, le nez dans son manteau, avec un ami, se mêler à la foule du parterre afin de se dérober à la flatterie et d'apprendre par lui-même, sans être connu, ce que le public penserait de son ouvrage. Dès le premier acte, la pièce fut sifflée. Pradon, qui ne s'attendait qu'à des éloges, perdit d'abord contenance et frappa fortement du pied. Son ami, le voyant troublé, le prit par le bras et lui dit:

— Monsieur, tenez bon contre les revers de la fortune, et si vous m'en croyez, sifflez hardiment comme les autres.

Le conseil pouvait être bon, car il y avait souvent des querelles entrées spectateurs d'opinions différentes.

Revenu à lui-même, l'auteur suivit en effet la recommandation, prit son sifflet et siffla au plus fort.

— Pourquoi sifflez-vous, Monsieur?... La pièce est belle, son auteur n'est pas un sot, il fait figure à la cour.

Pradon, un peu trop vif, repoussa le mousquetaire et jura qu'il sifflerait jusqu'au bout. Le mousquetaire saisit le chapeau et la perruque de Pradon et les jette jusque sur le théâtre. Pradon donne un soufflet au mousquetaire et celui-ci, l'épée aussitôt à la main, balafré le visage de son contradicteur.

On sépara les deux hommes et Pradon, sifflé et battu pour l'amour de lui-même, s'en alla se faire panser, assez content malgré tout d'avoir trouvé un si chaud partisan.

Lorsque vous irez à Québec par affaires, retirez-vous à l'Hôtel Victoria où vous trouverez le confort et un service courtols.

EXIGEZ LE CIGARE
Revelation 10¢
Puritanos
L. O. GROTHE LIMITEE — Maison canadienne et indépendante

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

Les Canadiens-Français

Une grande leçon de courage, de volonté et de sagesse

(De l'hebdomadaire JE SUIS PARTOUT du 1er septembre)

Le Canada célèbre par de grandes fêtes le quatrième centenaire du jour où le marin breton Jacques Cartier entra dans le golfe du Saint-Laurent, et débarqua sur la côte de Gaspé. Accordons à quelques publicistes anglais que Cartier n'avait pas quitté Saint-Malo spécialement pour découvrir la Nouvelle-France — il cherchait, comme tant d'autres, le passage du nord-ouest — et que d'autres navigateurs avant lui, notamment le Vénitien Sebastien Cabot, au service du roi d'Angleterre, avaient frôlé la côte canadienne. Le fait acquis est que, le 24 juillet 1534, Cartier prit pied sur le rivage, y éleva une grande croix, ornée de l'écusson de François Ier et des fleurs de lys, et qu'il y inscrivit ces mots: Vive le roy de France!

Deux cent vingt-neuf ans plus tard, le traité de Paris transféra définitivement à la couronne anglaise le Canada, «l'Acadie» (Nouvelle-Ecosse) et leurs dépendances. Pourtant, ce qu'en deux siècles les Français avaient fait là, ce qu'ils y avaient dépensé de génie, de foi et d'héroïsme ne devait pas entièrement périr. Le roi de France perdait des sujets, parmi les meilleurs, la France laissait des témoins. En 1763, combien étaient-ils? 100.000 peut-être. On les retrouve 225.000 en 1812, 630.000 en 1841. Ils sont aujourd'hui 3 millions. Ce sont ces amis, ces frères que nos délégués vont saluer aujourd'hui.

L'histoire des Canadiens-Français sous la domination anglaise — disons maintenant sans amertume: sous l'allégeance britannique — est une grande leçon de courage, de continuité, et de cette volonté de rester soi-même qui est la meilleure défense des groupes ethniques. Ajoutons qu'elle est aussi une leçon de sagesse politique. En cent cinquante ans, une seule rébellion, celle de 1837, très justifiée, et d'ailleurs très limitée, peu approuvée par les pasteurs du précieux troupeau. Il y eut deux guerres anglo-américaines (1774 et 1812) où les États-Unis firent des offres séduisantes. Elles furent repoussées. Sans les Canadiens-Français, il ne fait aucun doute que le Canada vivrait aujourd'hui sous la bannière étoilée. Le Canada français avait choisi sa voie, celle du loyalisme et de la légalité. C'est sans s'écarter de cette voie, sous des chefs dignes de lui — les Papineau, les Lafontaine, les Étienne Cartier — il a maintenu son identité et maintenu ses droits, jusqu'à cet «Acte de l'Amérique du Nord britannique» (1867), par lequel le premier en date des Dominions fut reconnu par son souverain pour un pays anglo-français; et doté d'une constitution qui sanctionnait cette dualité. Ainsi deux races très différentes, mais relevant l'une et l'autre d'une civilisation supérieure, n'avaient pas attendu le XXe siècle et sa Société des Nations pour régler humainement, *inter pares*, le statut de la minorité.

De là à l'assimilation, il y avait d'ailleurs, et il y a encore, un abîme. Une des forces qui contribuent le plus directement à préserver l'autonomie ethnique des Canadiens-Français est leur vigoureuse fécondité. Le taux des naissances dans la province de Québec est l'un des plus élevés du monde entier parmi les peuples de race blanche. Le dernier recensement a montré que, de 1921 à 1931, la population canadienne-anglaise avait augmenté de 10 pour 100, et la canadienne-française de 20 pour 100. Et tandis que, relativement à la population totale, la proportion des Britanniques avait décliné, celle des Français était passée de 27,91 pour 100 à 28,22 pour 100. Même dans la province de l'Ontario, où l'élément anglais compte une écrasante majorité (2.500.000 sur 3.400.000), en dix ans la population française s'est accrue de 50.000 unités. Quant à la province de Québec, elle compte 2.270.000 Français contre 430.000 Britanniques.

On se ferait donc une idée entièrement fautive de leur situation actuelle si l'on se représentait les Canadiens-Français comme une race en voie d'extinction.

Peut-être serait-ce le lieu de mettre en garde contre une autre erreur, de nature historique, celle-là, et qui touche à l'origine des colons canadiens-français. L'ancien régime avait-il peuplé la Nouvelle-France de filles galantes et de mauvais garçons? Pure, ou plutôt impure légende, qui ne repose sur aucun témoignage digne de foi. Par contre, d'innombrables documents d'archives publiques et privées montrent que seuls des sujets honorables des deux sexes étaient acceptés dans la colonie, parmi lesquels maints cadets de petite noblesse, et aussi des jeunes filles pauvres, élevées dans les couvents, et à qui le roi octroyait une modeste dot, pour qu'elles allaissent au-delà des mers fonder des foyers français. Relativement à l'ancien régime, c'étaient des éléments de classe moyenne, et en tout cas essentiellement sains. De là peut-être l'énergie perpétuation de leur descendance.

Un autre élément qui, au cours des générations, a fortement soutenu la conscience ethnique du Canada français, est son attachement à la religion catholique. Dans la lutte contre l'asservissement d'abord, contre l'assimilation ensuite, on trouve toujours au service de l'idée canadienne-française le prestige de l'Église, la persévérance de ses desseins et la modération de ses méthodes. Aujourd'hui encore, si étrange que le fait puisse paraître, vu d'une Europe où les oppositions nationales, à l'extérieur, politiques et sociales, à l'intérieur, dominent tous les conflits, la divergence religieuse resterait, au Canada, le suprême obstacle à la fusion, si celle-ci était en voie d'accomplissement, et qui n'est pas le cas. Comme on le sup-

pose, cette divergence n'est aucunement incompatible avec un régime fondé sur le respect mutuel et l'égalité des confessions. Il y a bien eu, même à une époque assez récente, certains débats passionnés sur la question scolaire, notamment dans le Manitoba, où les catholiques estiment, aujourd'hui encore, que le compromis intervenu il y a près de quarante ans ne garantit pas d'une manière efficace le droit du père de famille de faire donner à son enfant l'instruction religieuse de son choix. Dans l'ensemble, le Canada ignore la plaie des discordes confessionnelles. La dualité religieuse n'en constitue pas moins, entre les deux grandes races, une séparation très marquée.

Enfin, il reste la langue, véhicule des rapports sociaux et de la culture intellectuelle. On a dit un peu trop souvent que les Canadiens-Français continuaient de parler le français du XVIIIe et même du XVIIe siècle. Quelques mots perdus chez nous et sauvés là-bas, quelques tournures savoureuses parce que désuètes ne suffisent pas à justifier cette allégitimité, peut-être admirative dans son principe, mais qui suggère l'image totalement inexacte d'un rameau pétrifié. Il n'est pas jusqu'à la rapide altération ou évolution — comme on voudra — de la langue française à laquelle nous assistons à cette heure, dans la métropole même, qui n'ait son symétrique chez nos congénères canadiens. Tout cela considéré, quel hommage ceux-ci ne méritent-ils pas pour avoir maintenu vivante une langue depuis si longtemps éloignée de sa source.

Il y a une littérature canadienne-française. Elle compte des poètes, des essayistes, des romanciers. Elle a eu ses écrivains, ses librai-chapelles. Le nom et les œuvres des poètes Crémazie, Lozeau, Nelligan, de l'historien Garneau, des conteurs folkloristes Honoré Beaugrand et Louis Fréchette, et surtout des romanciers Antoine Gérin-Lajoie, auteur de *Jean Rivard* (1862), et Philippe de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens* (1863), mériteraient beaucoup mieux qu'une rapide mention. Cette littérature, généralement très éloignée de ce qu'évoque pour nous le Canada, à base de «grand silence blanc», des Jack London, Louis Hémon ou Frédéric Rouquette, est d'une forme à tendance le plus souvent classique et d'une inspiration à la fois nationale, aristocratique et populaire. Aucune trace d'«aventure».

Quant à la génération contemporaine, elle présente de délicats poètes, les René Chopin, les Loranger, les Paul Morin, presque tous en rupture avec la civilisation optimiste et mécanique. Mais c'est peut-être en marge de la pure littérature d'imagination que se manifeste la plus ardente activité des intellectuels canadiens-français. M. l'abbé Groulx, avec son œuvre si vaste, historique et sociale, est un représentant typique de cette agilité curieuse qui se porte en même temps vers les événements du passé et les problèmes du présent.

La défense de la langue française, la lutte contre son abâtardissement ou son abandon est menée dans le public par de brillants journalistes, qui ont de la conviction et du mordant. La vivacité des controverses sur la meilleure méthode pour maintenir et répandre le français, pour bannir de l'usage courant les incorrections et les usages vicieux, apporte à cet égard un témoignage caractéristique. On discute les bienfaits et les méfaits du bilinguisme. On invoque l'exemple des Flamands et leur victoire linguistique. L'influence canadienne-française à Ottawa ne paraît pas suffisante.

Le classement des hommes politiques selon la ligne des partis a trop souvent pour résultat que les représentants de l'élément français sacrifient les intérêts spéciaux de leur race. Vaut-il mieux leur imposer des engagements fermes, et poursuivre la lutte au centre de la confédération, ou, au contraire, se ramasser sur Québec et y défendre le particularisme contre les empiétements de la puissance fédérale? Voilà les questions qui occupent des colonnes dans les organes, très informés et très vivants, de la presse canadienne-française.

Ce serait du reste favoriser une illusion que de représenter cet effort de culture française comme gravitant nécessairement et exclusivement vers la France. D'une génération à l'autre, il devient plus essentiellement autonome. Il doit compter aussi avec l'américanisme, pris dans les deux sens: conscience du continent américain, et influence des États-Unis.

C'est un fait notable que la province de Québec déversé la généreuse surabondance de sa population beaucoup moins vers l'ouest du Dominion que vers les États-Unis, principalement chez ses voisins immédiats, les États-Unis de la Nouvelle-Angleterre. Cette attraction exercée par la grande république est un phénomène général au Canada, et l'élément canadien-français n'y a pas échappé.

Le gouvernement canadien a voulu que, dans les fêtes de Cartier, une partie du programme eût un caractère anglo-franco-américain. Trinité symbolique des inimitiés passées et des amitiés présentes, et où est appelé à s'inscrire le destin futur du Canada français. Les formes qu'il prendra sont complètement imprévisibles. Elles se rattacheront, pour une large part, au développement général du Dominion, et à l'évolution de l'Empire Britannique et du continent américain. Elles dépendront surtout de la vitalité des Canadiens-Français eux-mêmes. Si les fils sont dignes des pères, rien n'empêchera leur personnalité ethnique et leur indépendance spirituelle.

R. H.

Deux pionniers de la Nouvelle France: De Monts et Poutrincourt

Pierre du Guast, sieur de Monts

(REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES de septembre 1934)

Pierre du Guast, sieur de Monts (1), à la mémoire de qui le Gouvernement canadien a élevé un monument, en 1904, sur l'emplacement du fort du sieur d'Aulnay, à Port-Royal (aujourd'hui Annapolis, Nouvelle-Ecosse), était originaire de la Vendée. Sur un socle imposant on a placé le buste avantagé d'un beau gentilhomme, coiffé d'un chapeau à larges bords, relevé sur l'oreille gauche et orné d'une opulente plume d'autruche retombante; l'ensemble évoque le souvenir du *Capitan*, de Jacques Callot. On lit sur une des faces de la stèle: *A la mémoire de l'illustre Lieutenant général Timothée Pierre du Guast, sieur de Monts, pionnier de la civilisation en Amérique du Nord, qui a découvert et exploré le fleuve adjacent, en 1604, et établi sur ses rives le premier poste européen au nord du golfe du Mexique, le*

(1) BIBLIOGRAPHIE. SOURCES MANUSCRITES: ARCH. NAT. COLONIES C 110 vol. 1 (Acadie, Corresp. gén. 1603-1685). — Id. Colonies C 110 10 (Acadie, Corresp. gén. 1605). — Id. Colonies C 111 A 1. — Id. Marine A liasse 3. — Id. Y. 132 (ff. 180-181). — Id. Colon. F-3 (ff. 98, 100, etc.). — Id. H. 1964. — Id. V6, cartons 10, 11, 15, 18, 23, 29, 30, etc. (v. le répertoire des Archives du Canada). — Id. Conseils du Roi (Finances) E vol. 5A (f° 248), 6B-7A (f° 207), 8A (f° 37), 14 A (f° 71), 24A (f° 17) 34A (f° 331), 36B, 38A, 39B, 42A, 43B, etc. (V. le dépouillement fait pour les Archives du Canada).

ARCHIVES DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE (13, rue de l'Université, Paris): Grand portefeuille, n° 116 (passim). — Portefeuille 1. — Manuscrit 4044B.

ARCHIVES DU DÉPÔT DES FORTIFICATIONS (Ministère des Colonies), Carton 2 (p. 61).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, MSS. FF. 15,452 (passim), 14,265 (f° 162), 8290 (ff. 152, 472, 478), 15,777 (ff. 336, 342, etc.), 15,578 (f° 50, 56), 7,108; 7,109; 18,173 (f° 194), 18,176 (f° 4), 4,518 (f° 52), 4,925 (f° 15, 18), 18,592 (f° 98), 8,022 (f° 81. passim), 17,329 (f° 215), 4,519 (f° 153). — Collection des *Cinq Cents Colbert*, vol. 203 (ff. 188, 193). — Cabinet des titres: *D'Hozier*, etc. (pour Biencourt de Poutrincourt).

ARCHIVES DE LA CHARENTE-INTÉRIEURE à La Rochelle; arch. départementales et arch. notariales (v. répertoire des Archives du Canada).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Archives): *Mémoires et Documents*, Amérique vol. 4; 24. — Id. *Correspond. Polit.* Angleterre, vol. 43; 44; 45.

ARCHIVES DÉPARTEMENT. DE LA SOMME: Rég. B. passim.

IMPRIMÉS: Marc Lescarbot: *Hist. de la Nouvelle France*, Paris, 1609; voir aussi l'éd. Grant et Biggar faite pour la *Champlain Society*, Toronto, vol. I, VII, XI. — Samuel de Champlain: *Voyages de la Nouvelle France*, de 1603 à 1629, Paris, 1632 (V. aussi l'éd. de Biggar pour la collection de la *Champlain Society*, vol. XIX, XXI, XXII, XXIII). — Maxim. de Béthune, duc de Sully: *Mémoires des sages et royales acconies d'estat*, Amsterdam, 1638, T. II. — Le P. Chrestien Le Clercq: *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle France*, Paris 1691. — *Mercure de France*, T. XIV, 1627-1628, partie II, pp. 232-267. — *Mémoires des Commissaires du Roy et de ceux de S. M. Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux Couronnes en Amér.*, 3 vol., Paris, 1755. — H. P. Biggar: *Early Trading Companies of New France*, Toronto 1901. — *Relations des Jésuites* (Jesuit Relations), éd. Thwaites, Cleveland (E.-U.), 1894-1901. Vol. 1, 2, 3, 4 (pour de Monts); et 1, 2, 3, 28, 71 (pour Poutrincourt); (cf. Index formant les vol. 72 et 73). — Marie-Louis Alain, C^{te} de Monts de Savassé: *Tableau généalogique de la maison de Monts ou de Monts comprenant la filiation de trois branches de cette famille*, 1922, s. n. d. l. — Nicolas Denys: *Description géograph. et hist. des côtes de l'Amér. septentr.*, 2 vol., 1672. — M. Moreau: *Hist. de l'Acadie française de 1598 à 1755*, Paris, 1873. — Emile Lauvrière: *La Tragédie d'un Peuple* (Hist. du peupl. acad. de ses orig. à nos jours), Paris, 1924, 2e éd. (On trouvera dans cet ouvrage une utile bibliographie). — Hackluyt: *The third and last volume of the Voyages... America or the West Indies*, Londres, 1600. — Ch. de la Roncière: *Hist. de la marine française*, T. IV, Paris. — M^{rs} de Bellevil: *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, Paris, 1876, et du même auteur: *Chronologie d'Abbeville* (pour Poutrincourt). — Voir les *Mémoires* du temps, entre autres Lestoile, Maimbourg, Prarond; *La Ligue à Abbeville*. — Gabriel Marcel: *Factum du procès de Jean de Biencourt... et les PP. Biart et Massé*, Jésuites, Paris, 1887. — Georges Goyau: *Les origines religieuses du Canada*, Paris, 1924. (On trouvera dans le 1er ch. des réflexions critiques solides sur Lescarbot). — Adrien Huguet: *Jean de Poutrincourt, fondateur de Port Royal en Acadie, vice-roi du Canada*, 1557-1615... (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie) Amiens et Paris, 1932.

Gouvernement du Canada dédié respectueusement ce monument en face de son établissement. A. D. 1904. GENUS IMMORTALE MANET, la race immortelle survit. Le prénom Timothée attribué à de Monts est peut-être faux. Ce serait une usurpation faite sur le capitaine Timothée qui commandait le navire de de Monts. Une généalogie de la maison de Monts, dressée par «le chef du nom et des armes», fait remonter la famille au douzième siècle. D'origine languedocienne — il y eut un de Monts capitoul de Toulouse — la race de Monts se serait illustrée dans plus d'une croisade, dans la chevalerie de Malte, dans la Religion et, naguère, dans l'ordre de la Légion d'honneur. Elle a essaimé en Dauphiné, en Vendée, en Touraine, en Prusse, sur le Rhin.

Pendant tout le cours du XVIe siècle une nuée de pêcheurs fréquentait chaque année les eaux du Grand Banc, les côtes de Terre-Neuve et la terre franciscane ou de François Ier. Il paraît bien que nos pêcheurs bretons fréquentaient ces parages longtemps avant les découvertes de Christophe Colomb (1492) et de Jacques Cartier (1534): des pêcheurs de Bréhat déclaraient, en 1514, payer depuis soixante ans, soit depuis 1454, une dime sur les poissons pêchés tant en Bretagne qu'en Islande et à Terre-Neuve. M. de la Roncière, qui a plus d'une fois rapporté ce fait, sur la foi d'un article des *Annales de Bretagne*, fait encore allusion (dans *l'Histoire des colonies françaises*, d'Hanotaux et Martineau, p. 6) à une obligation qui était imposée en 1511 à l'explorateur espagnol Agramonte, d'emmener pour guides à Terre-Neuve deux pilotes bretons, ce qui marque une confiance particulière qu'on avait dans l'expérience que les marins bretons avaient de ces parages. Si l'on en croit André Thevet, géographe d'Henri II, on allait, déjà de son temps, vers 1545, aux Terres Neuves «par fantaisie», c'est-à-dire en curieux, en touristes.

Henri IV, comme ses prédécesseurs, rêvait d'établir au Nouveau-Monde une Nouvelle-France et de gagner au christianisme toutes les nations de ce nouveau continent. Il y a toujours l'esprit des croisades au fond de toutes les grandes entreprises françaises outre-mer. Ce projet donnait de l'ombrage à tout le monde. Les pêcheurs malouins, basques, rochelais et normands, depuis un temps immémorial, tiraient de considérables revenus de la pêche à la morue; les négociants et armateurs de Dieppe, Rouen, Saint-Malo, Bayonne ou Saint-Jean de Luz trafiquaient librement des pelleteries qu'ils allaient chercher aux terres neuves; enfin les Souverains dont les sujets fréquentaient à la fin du XVIe siècle les mêmes parages, les souverains du Portugal, de l'Espagne, de l'Angleterre, des Pays-Bas, ambitionnaient de s'établir en maîtres dans ces dits parages. Une Compagnie obtenait-elle le monopole de la traite et de la colonisation, qu'aussitôt les commerçants faisaient des remontrances à la Cour et mettaient tout en œuvre pour en faire abroger la charte. D'autre part, les religieux — principalement les Jésuites — qui s'étaient lancés à la conquête spirituelle de l'Asie et de l'Inde, rêvaient d'évangéliser aussi le Nouveau-Monde. Ils inspirèrent au Roi l'esprit de prosélytisme et d'apostolat qui les animait. On fit valoir à Henri IV que telle était la politique traditionnelle du royaume.

On était au lendemain de l'Edit de Nantes (1598). Le Roi souhaitait que catholiques et protestants s'unissent dans le même amour de la patrie et le même zèle pour la conversion des infidèles. C'est pourquoi on vit tant de Huguenots s'engager à propager au Nouveau-Monde la foi catholique. Ainsi, après la tentative infructueuse de colonisation des neveux de Jacques Cartier, Jacques Noël et La Jaunay-Chaton (1588), après l'insuccès du marquis de la Roche, gouverneur de Morlaix, qui, ayant débarqué cinquante remis de justice dans l'Îlot de Sable (sis au large de la côte acadienne), fut forcé de les abandonner, poussé qu'il fut par un vent violent jusqu'aux côtes de France (1598), ce fut sur l'initiative d'un armateur de Saint-Malo, du Pont-Gravé, que le Roi accorda à une Compagnie formée par du Pont-Gravé et le capitaine calviniste Pierre Chauvin, de Honfleur, le monopole de la traite aux terres neuves, à condition d'y établir cinq cents colons, d'y construire des fortifications et de favoriser la conversion des sauvages par les missionnaires catholiques. Du Pont-Gravé, aussi bien que Chauvin, connaissait l'estuaire du Saint-Laurent pour l'avoir fréquenté et y avoir pratiqué le troc. Le premier départ fut fixé au printemps de 1600. Le sieur de Monts se joignit à son coreligionnaire Chauvin et fit le voyage en

amateur, pour son plaisir ou pour son instruction. Un premier contingent de seize colons fut porté à Tadoussac; mais on négligea d'y mener des missionnaires, sinon des ministres huguenots. Enfin Chauvin mourut bientôt après avoir fait un commerce fructueux de pelleteries et négligé complètement la colonisation et l'évangélisation.

C'est alors qu'un ancien huguenot, Aymar de Chaste, grand maître de l'Ordre de Saint-Lazare, gouverneur de Dieppe, forma une Compagnie dans laquelle entrèrent des marchands dieppois, rouennais et autres; il se fit nommer Lieutenant général pour la Nouvelle France où, au dire de Champlain, il comptait se rendre en personne et y passer le reste de sa vie «au service de Dieu et à celui de son roi». Il requit les services de du Pont-Gravé et d'un jeune capitaine Sainctongeais, Samuel Champlain, fervent de la navigation, qui avait fait un voyage de deux ans au Mexique avec la flotte espagnole (1599-1601).

Le premier voyage eut lieu en 1603. De Chaste mourut cette année-là même; et, à son retour, après être allé jusqu'à l'île de Montréal (2), Champlain fut sollicité par de Monts, successeur de Chaste dans le gouvernement de Dieppe, qui venait d'obtenir des Lettres patentes lui accordant pour dix ans le monopole du commerce en Acadie et au Canada (novembre 1603), de l'accompagner au Nouveau-Monde, ce qu'il accepta avec plaisir. De Monts obtint même le titre de Vice-Roi et Capitaine général «tant en la mer qu'en la terre au pays de la Cadie, du Canada et autres terres de la Nouvelle France, du 40° au 46° de latitude».

Outre Champlain, de Monts emmena avec lui Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt (1557-1615), de qui je parlerai plus loin, l'abbé Nicolas Aubry, un ministre calviniste, quelques gentilshommes (Orville, Champdoré, Beaumont, Fougeray, etc.) et cent vingt colons et artisans. Cinq bâtiments formaient l'escadre de cette civilisation française qui venait s'implanter au Nouveau-Monde: deux de Saint-Malo, deux de Rouen et le cinquième, un baleinier fourni par le pays basque.

L'Acadie d'alors s'appelle aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse. C'est une presqu'île de plus de 500 kilomètres de longueur sur 125 de largeur.

En arrivant, la Compagnie de Monts saisit quelques bateaux de traite venus de France selon une coutume séculaire: le Vice-Roi entend profiter de son monopole et mettre fin à la «contrebande». Après quoi, on contourne la pointe méridionale de ce beau pays; on découvre une baie immense que de Monts appela la baie Française (auj. Fundy), et, échelonnés tout autour de cette baie, comme des festons aux reflets d'argent et de verdure, un chapelet de gracieux bassins, en forme d'anses, qu'on appela *Port Royal, les Mines, Beauassin* (ou Chignecto), *Passamaquoddy, Sainte-Croix*. En face de ce dernier bassin, lequel était un estuaire, se trouve une petite île qu'on appellera l'Île Sainte-Croix.

Ce sera là le Latium de notre moderne Enée. La civilisation et le Christianisme s'implanteront ici pour rayonner ensuite sur le reste du continent.

On y débarqua un canon et on construisit un fort, des habitations et quelques communs. Champlain nous a laissé une vue cavalière de ce pied-à-terre historique. Les navires étant déchargés, on songe déjà à aller plus loin. Du Pont-Gravé se rembarqua sur un des navires et se rend à l'Île Percée, dans le golfe de Saint-Laurent, à peu près au point où atterrirent Jacques Cartier en 1534. Quatre nouveaux «contrebandiers» — des Basques — sont saisis. D'autre le seront.

Edmond BURON

(A suivre)

(2) De même que l'Île-de-France est un territoire entouré de cours d'eau, à savoir la Seine, la Marne, l'Ouise, l'Aisne et l'Oise, Montréal ou, plus exactement, l'Île-de-Montréal est une étendue de terre encadrée par le Saint-Laurent à l'Est, le lac Saint-Louis au Sud, le lac des Deux-Montagnes au Sud-Ouest et la rivière des Prairies à l'Ouest et au Nord-Ouest.

René GISSY

Le Crucifix du rabbin Bloch

(De HAVRE-ÉCLAIR)

Un acte d'admirable dévouement était commémoré à Taintrux (Vosges) le 2 septembre. M. Rivollet, ministre des Pensions, était venu inaugurer un monument élevé à l'emplacement précis où tomba le grand rabbin Abraham Bloch, tué par un obus le 29 août 1914, dans des circonstances particulièrement émouvantes.

Les Allemands venaient d'incendier une grange qui servait d'ambulance. On évacuait rapidement les blessés lorsque l'un d'eux, qui était dans un état très grave, s'adressa au grand rabbin de Lyon, Abraham Bloch, qu'il prenait pour un prêtre catholique, et lui demanda un crucifix pour l'embrancher avant de mourir.

Le rabbin chercha ce que lui demandait le malheureux, et, au moment où il s'approchait le crucifix des lèvres du mourant, un obus éclata près de lui et le tua.

Le monument qui célébrera ce geste a été élevé par des Français de toutes les confessions religieuses.

Un des plus célèbres films de guerre a, du reste, illustré ce geste singulièrement émouvant et suggestif non seulement de fraternité humaine mais, aussi et surtout, de fraternité en Dieu.

Quelle admirable leçon de philosophie!

Mon âme de grincheux est plus que sceptique en matière de progrès humain. Je crois néanmoins qu'en voilà un d'indéniable. J'imaginais mal le geste du rabbin Bloch aux anciens âges.

Je ne voudrais faire à quiconque une peine même légère, mais il me semble entendre déjà certains murmurer: «Un progrès, comme vous y allez! C'est tout le contraire qu'il faut dire. Il est bien sûr qu'aux vieux temps, l'on s'en fût bien gardé. Les convictions étaient autrement fortes et, quelque pitié qu'on éprouvât, n'eussent point permis au fidèle d'une croyance de rendre un indirect mais formel hommage à l'erreur».

Mes bons amis, ne blasphémez pas! Permettez à la foi de n'être plus intolérante; et s'il faut encore que sur le plan terrestre, le plan des intérêts de maison, de clocher ou de frontières, l'homme ne puisse éviter d'être un loup pour l'homme, qu'au moins, sur le plan supérieur où il s'évade quand il rejoint l'au-delà, il lui soit permis de ne plus connaître que des frères. Si tous nous n'avons pas sucé le même lait ni eu même mère, n'avons-nous pas tous un seul et même père, de quelque nom qu'en nos idiomes divers nous l'appellions?

J'ai l'air de faire un prêche. Dieu lui-même m'en garde! Mais, puisque l'occasion nous en est donnée qui n'est point si fréquente, admirez, dans une de ses plus sublimes expressions, la fraternité humaine. Et que ce soit le jui qui tende le crucifix au mourant, le pasteur qui lui passe aux doigts le chapelet ou bien l'aumônier catholique qui, sur son agonie, égère quelques versets de la Bible, comprenons la splendeur de l'idée s'effaçant toute devant l'amour.

A l'heure où tout nous quitte et où nous quittons tout, il n'est plus besoin de chercher ni de nous instruire, puisque aussi bien tout à l'heure nous saurons à ne plus pouvoir douter: le tout est que le dernier souffle soit amour pour cela même qui fut tout l'idéal de notre vie.

Et celui-là qui nous y aide jusqu'à oublier qu'il ne pense ni ne croit comme nous est un très beau et très noble exemplaire d'humanité.

Si simple, si naturel que cela vous semble, réfléchissons qu'il faut la mort et qu'il a fallu la guerre pour qu'on le voie.

Ce serait pourtant si beau que ce soit toujours et partout comme cela...

Je sais des gens qui admirent le rabbin Abraham Bloch d'avoir risqué la mort pour consoler un mourant. Je l'admire bien plus de lui avoir tendu la Croix du Golgotha.

VALEURS SOLIDES

Les obligations de nos principaux services publics représentent, après, comme pendant et avant la crise, un placement d'une garantie indiscutable pour le capital et les intérêts. De plus, elles assurent un revenu relativement élevé. Les services publics constituent, en effet, l'ossature économique même du pays.

Nous offrons

Obligations 4½%—1959

POWER CORPORATION OF CANADA LTD.

Prix: au marché, rendement env. 60/0.

NESBITT, THOMSON

and Company Limited

355 ouest, rue St-Jacques — Montréal

Bureaux dans les principales villes du Canada.

Province de Québec

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS

COURS GRATUITS

OUVERTS DANS LES DISTRICTS CENTRE, NORD, EST ET OUEST

Dessin à main levée, modelage, solfège, le lundi 1er octobre 1934

Architecture pratique, le mardi 2 octobre 1934

INSCRIPTIONS REÇUES au numéro 1182 boulevard Saint-Laurent (Monument National) de 10 heures à midi et de 2 heures à 7 heures tous les jours, A PARTIR DU 17 SEPTEMBRE

Secrétariat de la Province

Le 1er septembre, dans COMEDIA, M. Pierre Barlatier a consacré à Mlle Antoinette Giroux et au répertoire du Stella un article dont la PRESSE a déjà publié quelques lignes. Nos lecteurs liront sans doute avec plaisir l'article entier où ils trouveront, avec les obligatoires expressions de sympathie de la France pour le Canada français, quelques notes sur la carrière parisienne de mademoiselle Giroux, sur le répertoire qu'elle a choisi et sur les comédiens qu'elle a recrutés à Paris.

Presque en même temps que le Champlain quittait notre pays, emportant vers l'Amérique la délégation française aux fêtes de Charlottetown, l'Ile-de-France arrivait au Havre avec, à son bord, une toute jeune femme, Mlle Antoinette Giroux, qui, récemment nommée directrice du Théâtre Stella de Montréal, avait décidé, renouant ainsi avec une très vieille tradition de son pays, de ne jouer chez elle que des pièces françaises.

Mlle Antoinette Giroux, d'ailleurs, n'est pas une inconnue pour nous : boursière du gouvernement de la province de Québec, elle vint d'abord à Paris ; après avoir été quelque temps l'élève de M. Denis d'Inès, elle joua l'Odéon dans L'Arlesienne, dans Le Chemineau ; puis à la Porte-Saint-Martin, dans L'Aiglon, notamment où elle fut, aux côtés de Paul Bernard, une Thérèse de Lorget vraiment « charmante » et très remarquée. Ayant ensuite créé un rôle important dans Le Père Lampion, au Théâtre de l'Ambigu, auprès du populaire Tramel et de Mme Cassive, puis entrepris différentes tournées en Egypte, Tunisie, Syrie et en Afrique du Nord, Mlle Antoinette Giroux retourna à Montréal où elle tint durant trois saisons, la vedette au Théâtre Stella, dont elle devient aujourd'hui directrice.

Cette jeune femme blonde, aux yeux étonnés, qui rit de si bon cœur quand on l'appelle « Madame la directrice », sait d'ailleurs parfaitement ce qu'elle veut et, en quelques jours à peine, sans se laisser influencer par quiconque, elle a choisi le répertoire qu'elle emportera à bas et ses premiers interprètes. Car, recrutant le gros de sa troupe parmi ses compatriotes, Mlle Antoinette Giroux, logique avec elle-même, veut, dans des pièces françaises, ne confier la vedette qu'à des artistes français.

Son répertoire ne comprendra pas moins de trente-cinq pièces par saison, celle-ci se composant de trente-cinq semaines et chaque oeuvre ne gardant l'affiche que sept jours. C'est Liberté provisoire, l'Alerte comédie, pleine de fantaisie et de jeunesse, de notre confrère Michel Duran, qui ouvrira le feu. Viendront ensuite d'autres oeuvres aussi différentes l'une de l'autre que Jean de la Lune, par exemple, de Marcel Achard, et La mystérieuse Lady.

Ce programme, par sa diversité même, permettra aux Canadiens de se rendre un compte assez exact de la production théâtrale française durant ces dernières années. C'est ainsi qu'au répertoire du Théâtre Stella pour 1934-35 figureront Le bonheur du jour, Mon ami Philippe, Amitié, La robe de perles, Cinq à sept, Les plus beaux yeux du monde, La couronne de carton, Mon crime, La jalousie, Décalage, etc.

Quant aux interprètes engagés par Mlle Antoinette Giroux, ils témoignent, eux aussi, du goût et de la perspicacité de la nouvelle directrice, puisqu'ils ne sont autres que les deux jeunes premiers Lucien Paris et Jean Riveyre. Lucien Paris, dont on n'a pas oublié la création qu'il fit dans Marchand d'idées, à la Comédie-Caumartin, dans la Judith de Giraudoux, montée par Louis Jouvet au Théâtre Pigalle, dans tant d'autres oeuvres à la Porte-Saint-Martin, au Théâtre de Paris, à la Potinière ou à l'Odéon. Jean Riveyre, ancien pensionnaire des Pitouff, aux côtés desquels il créa, entre autres, Les criminels, de Brückner, Les Hommes, de Paul Violar, Joë et Cie, de Hjalmar Bergman et cet étonnant « Chat botté » de l'exquise Belle au Bois de Jules Supervielle. Jean Riveyre, d'ailleurs, a déjà pu être apprécié au Canada où, en 1933, il demeura plusieurs mois avec la tournée Georges Colin. C'est aussi le cas de l'excellent comédien Paul Hubert qui, avec Mme Jane Borgos, fera de même partie de la nouvelle troupe du Théâtre Stella.

Enfin, nous confie la jeune directrice, je compte aussi plus tard faire venir à Montréal vos plus grandes vedettes, Georges Colin, que sept tournées déjà ont rendu si populaire chez nous, ayant lui-même accepté d'inaugurer cette nouvelle série dès la fin de la saison.

Et Mlle Giroux de conclure : — Il me suit depuis mes débuts au théâtre et il a tenu à me donner ainsi, avec l'appui de son grand talent, une preuve nouvelle de sa confiance et de son amitié...

Notre confrère le TIMES, rendant l'autre jour hommage à la loyauté du peuple canadien en tant que membre du Dominion britannique, faisait par la même occasion remarquer combien ce peuple était resté, de culture et de tradition, essentiellement français. Où trouver à cela une preuve plus éclatante et plus charmante à la fois que le voyage entrepris par cette jeune femme pour venir chercher chez nous tout un répertoire et des interprètes français ?

Le confrère parisien se réjouit avec raison de voir la directrice d'un théâtre montréalais aller chercher en France vedettes et répertoire. Il insiste sur le fait que le théâtre Stella ne jouera « que des pièces françaises ». Il y a une pointe

d'étonnement dans ce qu'écrit M. Barlatier. Son étonnement est-il que le théâtre Stella ne joue que des pièces de langue française par opposition aux pièces de langue anglaise dont l'alternance avec des pièces de langue française sur une scène canadienne paraît toute naturelle à un étranger habitué à voir, de loin, dans le Canada, un pays surtout anglais ? Ou bien cet étonnement est-il qu'à côté des pièces choisies dans le répertoire parisien, ne se trouvent pas d'oeuvres du répertoire canadien ? Trente-cinq pièces françaises pour une saison de trente-cinq semaines, note le rédacteur de COMEDIA. Il n'existe donc pas de répertoire canadien, a dû se dire M. Barlatier, tout en ayant la délicatesse de ne pas l'écrire.

Car tous les pays qui empruntent à la France une partie de leur répertoire dramatique ont une production propre à laquelle il font une place sur leurs scènes. La Belgique et la Suisse ont une littérature dramatique non négligeable. Mais trente-cinq pièces françaises pour une saison de trente-cinq semaines, cela a dû laisser M. Barlatier rêveur. Peut-être s'est-il dit qu'une autre scène que le Stella se consacrait au répertoire canadien. Hélas ! Il n'y a pas d'autre scène et mademoiselle Giroux ne connaîtra pas d'autres concurrentes que celle d'une troupe de tournée venue de France elle aussi. Pourtant, si le théâtre Stella fait au répertoire canadien une part si mince qu'elle est inexistante, ce n'est pas la faute de celle que le confrère parisien appelle gentiment « madame la directrice »...

G. L.

La route plastique résiste bien plus longtemps que la route dure. Elle est économique et pratique. Elle ne provoque pas de glissements. Le Daman offre tous ces avantages. Les expériences sont conclues à cet égard.

Les ondes troublées

(Du FIGARO)

J'écouterai, l'autre soir, les ondes venues de Bayreuth et qui répétaient au monde l'histoire de Siegfried. Les voix étiaient nettes et le poème musical se déroulait un peu lentement, il m'a semblé, mais en renouvelant, une fois encore, ses sortilèges. L'oeuvre ainsi réduite à son élément sonore, sans sa représentation vous imposait une attention toujours soumise, permettait à l'esprit bien des voyages. Mallarmé, on le sait, a composé quelques-uns de ses poèmes en s'abandonnant à cette mer wagnérienne. Mes évocations, hélas ! n'étaient pas si fécondes. Elles s'accomplissaient sans les limites de l'oeuvre et me maintenaient dans sa pensée.

Qu'est-ce qui faisait donc que je n'y prenais plus un plaisir aussi pur que celui, jadis, ressenti ? L'absence de surprise et cette loi trop humaine qui veut que la beauté elle-même use son pouvoir dans la familiarité ? Peut-être. Pourtant, entre tant de génies, Wagner est un de ceux dont le langage ne perd pas sa force avec le temps, qui semble au contraire se recharger sans cesse de nouvelles puissances. Non, ce qui m'atteignait, c'était un malaise obscur, le rappel du quotidien par la légende sans âge, la présence de l'Allemagne d'aujourd'hui sous cette Allemagne éternelle. Siegfried, c'est ainsi déjà que les armées germaniques avaient nommé un élément de la position Hindenburg devant Saint-Quentin, associant au carnage ce héros qui nous avait plus d'une fois enchantés. La Tétralogie fournissait des divinités à la guerre comme elle fournit aujourd'hui des parodies mystiques à Hitler. Ainsi l'ancien ouvrier peintre a lavé sa blouse dans l'Or du Rhin. Evidemment, cela ne se voit pas dans ces eaux fumeuses ; mais si on le sait, malgré soi, l'on y pense quand s'élève, de nouveau, le bruit de leurs ondes...

Quels temps et quel personnage qui nous gâtent lentement ce que la guerre même n'avait pu altérer, qui teinte d'inquiétude tout ce qui vient d'Allemagne. « Inquiétude, tel est mon rôle », a écrit un jour M. André Gide avec une prétention qui dut être parfois déçue. J'avoue que, sans l'avoir écrit ni le vouloir peut-être, M. Adolf Hitler y réussit à merveille.

GUERMANTES

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cie de Publication de la Patrie Limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Une pluie de grenouilles

A Padern, près de Carcassonne, on vit l'autre jour, à quatre heures du matin, une pluie de grenouilles. Ces batraciens, disent ceux qui, levés de bon matin, rapportent le fait, seraient tombés en grande quantité sur la région de Corbières ; ils étaient heureusement de petite taille et on ne signale pas d'accident.

Comme il y a toujours une explication toute prête, même pour les faits les plus extravagants, les gens du pays reconnaissent comme certain que, fréquemment, des grenouilles à l'état d'œufs ou de têtards sont absorbées par l'évaporation de l'eau (Cyrano avait déjà pensé à cela !), puis éclorent ou achèvent leur métamorphose dans les nappes d'eau aériennes et retombent sur le sol aux premières pluies.

Ce que M. Taschereau pourrait réformer

LE HURON a lu avec le plus grand intérêt les récentes déclarations du Grand Manitou de la Province au congrès du Barreau. Le Huron, qui se rappelle la simplicité et l'efficacité de la justice au temps de ses pères, n'a pas manqué d'approuver les paroles augustes du Grand Manitou. Ce dernier avait cent fois raison quand il disait que les lois de la procédure sont compliquées à dessein, que l'administration de la justice marche à l'aide de roues carrées et qu'il faudrait procéder à la révision complète du code. Le Huron sait parfaitement que ces paroles n'auront pas plus d'effet dans la pratique que si l'on versait de l'eau sur la tête d'une grenouille pour la rendre plus pimpante. Le Grand Manitou le savait aussi et il ne s'est pas gêné pour le dire.

Cependant le Grand Manitou est un Grand Manitou. Il lui est loisible d'introduire certaines réformes dans le code, à condition qu'elles ne diminuent pas trop les revenus des K.C. ou de la Province. Il pourrait, sans l'ombre d'un doute, glisser ou faire glisser dans le texte de tel article du code de procédure un paragraphe qui vaudrait bien les discours « les plus torchés ». Il pourrait, s'il était simplement Huron au lieu d'être Grand Manitou, faire amender la procédure qui empêche l'individu qui « plaide non-coupable » de fournir immédiatement des explications et d'être libéré aussitôt, s'il y a lieu.

Le Huron voit déjà quelques centaines d'Iroquois, tous plus ou moins C.R., brandir le tomahawk et protester contre toute innovation, puisque le propre de la loi est de retarder de quelque cinquante ans sur les moeurs de l'époque. C'est pourquoi le Huron, après consultation avec l'illustre professeur Had-dock, fournira deux exemples à l'appui de ses suggestions. Le premier se passait en « Cour des comparutions ». Un brave bougre qui réparait des tuyaux, à moins que ce fut une installation électrique, est arrêté, au cours d'une descente de police, dans une maison pas très respectable. Le brave ouvrier proteste : il faisait des réparations. On le jure tout de même dans le panier à salade, sans plus se préoc-

cuper de ce qu'il dit. Le lendemain, il tente de s'expliquer. Rien à faire. Il s'agit de savoir s'il « plaide coupable ou non-coupable ». Il n'y a pas à sortir de là. Pour terminer au plus vite et regagner sa liberté, le brave père de famille bajouille : « Coupable... » Condamnation : un dollar d'amende ou un jour de prison. Il paye et il s'en va. Le bonhomme était aussi innocent que l'enfant qui vient de naître, mais s'il avait eu le malheur de « plaider non-coupable » parce qu'il n'était pas coupable, son affaire aurait été remise à huitaine ou à un mois, il n'aurait pu sortir du bloc, ne pouvant offrir de cautionnement, et il aurait vraisemblablement perdu plusieurs semaines de salaire. Alors, il a « plaidé coupable » et il a été condamné.

Cette petite anecdote est édifiante. La loi est faite de telle manière qu'il y a quelquefois avantage à être coupable plutôt qu'à être innocent.

Le second exemple typique se passait en « Cour du Recorder ». Un jeune homme est « accusé d'avoir flané la nuit ». Il a passé quelques heures au violon. Il proteste. Il explique qu'au moment de rentrer chez lui, il s'est aperçu qu'il avait oublié ses clefs et qu'il lui a fallu réveiller son proprio. Deux flics zélés, très zélés même, puisqu'ils ne se sont pas donné la peine de vérifier les dires du jeune homme, l'ont « emballé » sans plus de discours. Le recorder écoute les explications de l'inculpé et règle l'affaire en cinq sec, comme il se doit. Le Huron se promet bien, s'il se trouve dans un cas semblable, de ne pas essayer de rentrer chez lui, mais bien de rentrer d'abord dans le choux des policiers par trop zélés.

Pourquoi donc il y a-t-il deux poids et deux mesures ? Pourquoi deux innocents ne sont-ils pas assurés d'un traitement semblable ? Parce que la loi est mal fichue.

Le Huron n'insiste pas davantage sur les réformes que l'on pourrait ou devrait apporter à la loi. Le Grand Manitou est assez bon juriste pour faire lui-même les modifications nécessaires.

LE HURON

LIVRES NOUVEAUX

La reine Christine de Suède, par la princesse Lucien MURAT. — Un volume in-16 Jésus sous couverture illustrée en héliogravure. Chez Ernest Flammarion, à Paris, ou dans nos bonnes librairies.

Monter sur le trône en sortant du berceau, y porter toutes les impatiences d'une âme frémissante qui se cherche et se détruit elle-même, soupire après l'amour sans oser s'y abandonner, peut-être par impossibilité physique, tel fut le drame d'une vie qui, au XVIIIe siècle, étonna l'Europe : celle de Christine, reine de Suède.

On n'avait pas encore essayé par une recherche intime d'expliquer les péripiéties mouvementées de cette existence errante et de dévoiler, sous le masque royal, les secrets éblouissants d'une nature ardente et impétueuse jusqu'au crime.

Ce drame psychologique devait tenter le célèbre auteur de La Grande Catherine, impératrice de Russie et des Errants de la Gloire, puisque la princesse Lucien Murat s'est attachée à l'étude des destinées extraordinaires.

C'est un livre original, vivant, presté à l'extrême, où l'esprit court avec la plume. Combien nous apparaissent fades et fausses, en le lisant, les inventions baroques du cinéma ! Avec une compréhension humaine, l'auteur ressuscite devant nous, dans son inquiétude comme dans sa force, une vie assez pittoresque par elle-même pour n'être pas romancée.

Sans oublier l'oeuvre royale de Christine, la princesse Lucien Murat s'est surtout penchée sur le cœur de son héroïne, à la source même qui l'animaient ; elle nous fait ainsi comprendre, dans La Reine Christine de Suède, cette femme qui, s'épuisant à la recherche du bonheur, abandonne la couronne pour vivre sa vie, préférant à tous les honneurs du monde les caprices de la liberté.

Avec l'Empereur et l'Impératrice. (Mémoires du Dr Thomas W. EVANS). — Un volume in-16 relié, avec 8 gravures hors-texte. Dans la « Bibliothèque historique Plon ».

Personne n'a mieux connu ce que l'on peut appeler « l'atmosphère morale » du Second Empire et n'a été plus directement mêlé aux tragiques épisodes de son effondrement que le Dr Evans. Personne n'a été mieux placé pour raconter le départ de l'Impératrice Eugénie, puisque c'est lui-même qui organisa sa fuite de la capitale et l'accompagna en exil. Personne n'a été à même d'apporter, en pleine guerre, à l'Empereur captif, des nouvelles plus directes de sa femme et de son fils. Enfin, personne n'a causé plus intimement avec lui, en ces heures d'angoisse et de douloureuse séparation, de la France et des siens.

Quel fut donc ce Dr Evans, ce témoin qui nous a laissés de si précieux Mémoires ? Il était citoyen américain et s'était établi à Paris comme chirurgien-dentiste, en 1847. Dès l'année suivante, il avait été appelé à donner des soins au Prince-Président, Louis-Napoléon. Quand, en 1852, celui-ci devint

Napoléon III, les relations qu'Evans entretenait avec lui et qui n'avaient été d'abord que strictement professionnelles étaient peu à peu devenues franchement amicales. C'est ainsi qu'il resta non seulement le dentiste de la Cour des Tuileries, mais un ami de la famille impériale, souvent convié à la table des souverains et à leurs réceptions intimes.

Voilà pourquoi, en 1870, il se trouva placé dans les plus favorables conditions pour suivre de très près les graves événements qui allaient amener si rapidement la chute de l'Empire. Quand, après le désastre de Sedan et la captivité de l'Empereur, la révolution éclata à Paris, le 4 septembre, l'Impératrice dut s'enfuir des Tuileries sans avoir pu faire aucun préparatif. Elle se rendit le soir même chez le Dr Evans pour lui demander aide et protection. C'est ainsi qu'elle passa dans son hôtel la nuit du 4 au 5 et qu'au matin elle quitta Paris avec lui. C'est le Dr Evans qui la conduisit à Deauville ; c'est lui qui négocia son embarquement et présida à son installation à Chislehurst, où le Prince Impérial vint la retrouver. Lui seul pouvait donc écrire le récit authentique de cette fuite dramatique et des circonstances qui l'ont accompagnée.

Peu après, le Dr Evans réussit à entrer en Prusse et à rejoindre l'Empereur dans sa captivité de Wilhelmshöhe ; il lui fit part des événements concernant sa famille dont il ne savait presque rien, ils eurent de longues conversations au cours desquelles le souverain déchu s'ouvrit à lui comme à l'ami le plus intime. Après avoir profité de son séjour en Prusse pour visiter les camps et les hôpitaux de prisonniers français, le Dr Evans retourna en Angleterre. Il ne rentra à Paris qu'à la fin de la Commune, mais il put encore réaliser son plus cher désir, celui de revoir l'Empereur et l'Impératrice, enfin réunis, et de partager pendant quelques temps leur vie d'exilés.

Jules AURIC

L'électrocution des insectes

On vient d'expérimenter avec succès, en Angleterre, une nouvelle application des lampes à incandescence. Une lampe électrique est entourée d'un treillis métallique à mailles serrées dans lequel passe un courant extrêmement puissant. Les insectes, attirés par la lumière de la lampe, volent contre le filet et sont électrocutés. Ces attrape-mouches sont suspendus principalement dans des vergers et dans des serres : on n'y a constaté que 8 à 10 pour cent de fruits gâtés par les insectes, alors que ce pourcentage s'élevait à 25 pour 100 dans les potagers où ces pièges n'étaient pas encore installés. On emploie également ces attrape-mouches dans les maisons, sur les terrasses et sur les vérandas, où ils obtiennent un vil succès.

The Girl from Missouri

Une fille à la vertu suspecte se convertit et se lance un soir à la conquête d'un époux millionnaire, n'importe lequel, qu'elle trouve finalement après de multiples aventures toutes aussi invraisemblables les unes que les autres. Des personnages de carton-pâte, même la « girl » du Missouri. Le banquier que son pays trouve assez intelligent pour le déléguer à une conférence du désarmement est d'une honnêteté douteuse, et ses propos sont souvent ineptes. Jean Harlow, grande maîtresse de gomme devant l'Éternel, au dire d'un confrère qui s'y connaît, est une jolie femme en « plénitude formelle » : c'est le principal mérite du film.

Midnight Alibi

Ce film est de la même veine que le précédent. Un « gangster » sentimental assassine le frère de celle qu'il aime. Néanmoins cette dernière l'épouse sans même qu'il présente la moindre excuse. J'oubliais de dire que la police avait arrêté le « bon gangster », et qu'au procès le juge avait renvoyé l'affaire sans la soumettre au jury, après qu'une vieille dame un peu timbrée eut rendu un faux témoignage.

Il y a de beaux films américains, tout le monde en convient. Cependant les studios d'Hollywood déversent sur le marché, pour l'exploitation courante, un grand nombre de films ridicules et sans intérêt. Le Capitoul nous offre, cette semaine, deux films de cette catégorie. On y trouve du mouvement, tous les films américains en ont, mais rien de plus.

Dollard DANSEAU

Le cinéma et la critique canadienne

J'ai reçu de M. Donald W. Buchanan, correspondant politique du SATURDAY NIGHT de Toronto au Sénat, la lettre suivante :

Ottawa, Ontario, September 13, 1934.

Lucien Parizeau, L'ORDRE, Montréal.

Dear Sir,

I am writing to you that I may express my extreme delight in an article on the cinema that you wrote the other day. Your comments on the film 'Lac-aux-Dames' were so much to the point and

Lucien PARIZEAU

L'OPÉRA

Carmen

Enfin, un beau spectacle lyrique !

La représentation de Carmen donnée dimanche soir au théâtre de Sa Majesté par la compagnie San Carlo est à peu près ce qu'on peut exiger de mieux d'une troupe de tournée qui s'installe dans une ville pour une semaine et ne joue chaque oeuvre qu'une fois. On serait à peine plus exigeant pour une troupe permanente qui jouerait dans son théâtre.

Toutes les voix ne sont pas fraîches, c'est entendu, mais aucune n'est insuffisante et quelques-unes, celles de Thalia Sabanieva (Micaela) et de Dimitri Onodri (don José) en particulier, sont de grande classe.

Dans l'ensemble, c'est le spectacle le plus satisfaisant qu'on ait vu à Montréal depuis fort longtemps. Les reproches à faire ne portent que sur des détails et les plus importants de ces détails tiennent à l'impossibilité où se trouve une troupe de tournée d'avoir assez de figurants pour en mettre plein la scène. Il arrive donc que le chœur des enfants, au premier acte, soit chanté par les figurants qui représentent la foule, que la même foule, au début du quatrième acte, chante les phrases des marchands de fruits ; il arrive aussi que le défilé des toréadors, picadors, matadors et autres personnages en or, au même acte, soit maigre au point qu'il faille l'interrompre fréquemment pour le faire durer aussi longtemps que la musique ; il arrive encore que l'on ne voie ni Lilas Pastia dans son auberge, ni le seigneur alcade et sa petite cour à la fin du défilé.

Mais on peut beaucoup plus facilement se passer du seigneur alcade et des marchands de fleurs que d'une Carmen, d'un José, d'un Escamillo et d'une Micaela excellents, encadrés de choristes qui soient à leur hauteur et dans une mise en scène soignée, le tout appuyé sur un orchestre ferme et sûr. Or nous avons eu tout cela dimanche, et le public, très nombreux, a prodigué des applaudissements largement mérités.

L'ère de l'opéra où le chant primait tout est terminée depuis assez longtemps — au Canada depuis moins longtemps qu'ailleurs cependant. On exige de plus en plus que le spectacle lyrique s'adapte aux formules dramatiques, et l'on demande que même les vieux opéras à scènes détachées soient montés à la moderne. Les chanteurs d'opéras doivent être en même temps des comédiens accomplis. On ne pardonne plus à l'interprète de jouer faux, même s'il a une voix toute en or. La principale qualité de la représentation de dimanche, c'est justement l'équilibre des éléments lyriques et dramatiques. Rien n'écrase, rien n'éblouit, mais tout se tient, tout est au point. Ceux dont la voix n'est pas aussi chaude qu'on pourrait le désirer com-

your phrase on the cinema, « il peut synthétiser les arts du dessin », so true and yet so misunderstood by most reviewers of films in this country, that it is a pleasure to find that there is, at least, some intelligent criticism of the moving pictures in the French press even if it does not exist in the English press of Canada.

If you could only wear the ordinary French-Canadian away from his infatuation for Hollywood! Here in Ottawa, no theatre shows French films as a regular venture; one must cross the river to Hull in order to see one film once a week. The French inhabitants of Ottawa apparently are not interested; indeed, I am sure as many English speaking lovers of the cinema cross to Hull to see French art in the films as do French-Canadians.

As for the reviews of the cinema in the journals and the press of English Canada, they lack any appreciation of the film as an art of photography; they emphasize the qualities, often bastard ones, that have been imposed upon it by the theatre and neglect the elements of visual design that should be the essence of cinematography.

My speciality at present is political journalism, as I am the parliamentary correspondent for the weekly, THE SATURDAY NIGHT, of Toronto, but, even so, I have made my one attempt at defining the cinema as an art in an article which appeared in the QUEEN'S QUARTERLY last winter, an offspring of which I enclose in case you may be interested.

As a regular reader of the paper to which you contribute, I am looking forward to some more of your pertinent comments on the cinema.

Yours faithfully,

Donald W. BUCHANAN

M. Buchanan a écrit dans le QUEEN'S QUARTERLY une étude très fouillée sur le cinéma, synthèse des arts du dessin, dont je dirai un mot à la prochaine occasion. Quant à l'infatuation du public et de la critique pour le film de Hollywood, elle vient pour une bonne part de ce que le Canadien, d'expression anglaise ou française, n'a pas encore dépassé l'échelon primaire ni en matière de cinéma, ni en littérature, ni même en politique ; elle vient ensuite de ce que notre presse est tout entière asservie aux annonceurs et que la critique libre, au Canada, n'a point les moyens matériels de vivre. La presse dite de grande information a d'ailleurs choisi comme ligne de conduite de flatter le grand public au lieu de l'éduquer.

Lucien PARIZEAU

pensent cela par leurs talents dramatiques ; ceux dont le talent dramatique est moins développé se retranchent dans une intelligente sobriété qui dénote une parfaite compréhension du personnage. Pas de gestes foudroyants, pas de scènes fulgurantes, pas d'envoies vers le sublime, rien de faux. Spectacle soigneusement préparé par des gens qui connaissent leur affaire et son sûrs de leur métier. Peut-on demander mieux ?

Inutile de revenir sur chaque personnage en particulier. C'est l'ensemble qui importe. Car, comme on l'a dit, il ne s'agit pas d'une vedette mal entourée, mais d'une troupe homogène. Elle l'est, Elle l'était du moins dimanche, car les distributions changeront d'un spectacle à l'autre.

Un regret notable cependant. C'est que Carmen n'ait pu danser. Son rôle comporte beaucoup de danse et son incapacité de danser frappait d'autant plus le spectateur que la troupe est accompagnée d'un ballet dont l'excellence faisait un contraste un peu trop accentué avec l'inaptitude chorégraphique d'Ina Bourksaya. C'est probablement le seul point où l'équilibre a manqué.

Le tout était appuyé sur un orchestre parfaitement maître de sa partition et docile à la direction de M. Carlo Peroni. La mise en scène n'avait rien de grandiose, non plus que le décor, mais ces éléments importants étaient au niveau du reste de la représentation et n'allaient pas sans quelques trouvailles tout à fait heureuses. Une troupe permanente nous donnerait un spectacle de cette qualité que l'on serait satisfait. Pour une troupe de tournée, c'est beaucoup plus que satisfaisant.

Georges LANGLOIS

Docteur Tancrède Asselin, chirurgien-dentiste, 5664, avenue du Parc, près rue Laurier, à son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél. : DO 3087. (P)

A l'Opéra

Le succès des premières représentations de la semaine d'opéra que M. J.-A. Gauvin nous présente au théâtre de Sa Majesté est la meilleure réclame que l'on puisse faire aux artistes de la compagnie San Carlo. Le succès était fort bien garni dimanche soir et, aux entr'actes, les spectateurs se précipitaient aux guichets pour obtenir leurs places pour les spectacles suivants. Billets en vente au théâtre ou chez Archambault. Mardi soir, « Lohengrin » (en allemand) Merc. mat., « Hansel & Gretel » (en anglais) Merc. soir, « Aida » (en italien) Jeudi soir, « Faust » (en français) Vendredi soir, « La Traviata » (en italien) Sam. mat., « Roméo et Juliette » (en français) Sam. soir, « Samson et Dalila » (en français) Soirées et mat. sam. 50c à \$2, plus la taxe. Mat. pop. merc. 50c à \$1.50